

UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. MONTAGNE Olivier, Président de l'Université

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

Mme GUELTON Sonia

M. TEBOUL Gérard

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. GERVAIS Frédéric

Mme LE CLEACH Laurence

M. MOUCHET Alain

M. PELLET Éric

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme DESPRES Marie-Agnès

Mme FAURE Joëlle

M. GIRAL Julien

M. ALIBERT Laurent

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. TUZLU Taylan

Mme KOCH Cécilia

Collège dit « des usagers » :

Suppléant

M. GUYARD Mihai

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme LE LAGADEC Jeannick – Conseil Départemental du Val-de-Marne

Mme CHAUDONNERET Camille – INSERM

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

Mme OLLIVIER-YANIV Caroline (procuration donnée à M. MOUCHET et Mme GUELTON)

M. WOLKENSTEIN Pierre (procuration donnée à Mme CADUSSEAU et M. GERVAIS)

Collège B – dit « des autres enseignants » :

- Mme CIABRINI Sylvie (procuration donnée M. GIRAL)
- M. MOIGNARD Benjamin (procuration donnée à Mme GUELTON et M. MOUCHET)
- M. MOUCHET Alain (procuration donnée à Mme GUELTON et M. MOIGNARD)

Collège dit « des usagers » :

- Mme BARBOT Sandie (procuration donnée à M. GUYARD et M. BURR)
- M. BURR Valentin (procuration donnée à M. GUYARD)

Collège des personnalités extérieures :

- M. DOUSSET Didier – Conseil Régional d’Ile–de–France (procuration donnée M. MONTAGNE)
- M. TRUDY Thomas – Directeur Général (procuration donnée M. GIRAL)

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

- M. ATHENOT Éric, Vice–Président relations internationales
- Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
- M. BASSAGLIA Yann, Vice–Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire
- M. BASQUIN Christophe, Directeur général des Services
- M. BEEKMANN Matthias, Directeur général de l’OSU
- M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l’IUT Sénart–Fontainebleau
- M. DUBOIS–RANDE Jean–Luc, Directeur de l’UFR de Médecine
- M. DURASTANTI Jean–Félix, Directeur de l’ESIPE–Créteil
- Mme GILLE Béatrice, Rectrice de l’Académie de Créteil, Chancelière des universités, représentée par Mme Suzanne AKKARI
- Mme HUMAIN–LAMOURE Anne–Lise, Directrice de l’UFR Lettres et Sciences humaines
- M. JOURAND Jean–Marie, Directeur du Service communication
- M. JULIEN Guillaume, Directeur de la DEVE
- M. KHABOU Thomas, Vice–Président Etudiant
- M. LE GOFF Joan, Directeur de l’UFR Sciences économiques et de Gestion
- M. LEVRAT Adrien, Direction des Affaires juridiques et générales
- Mme MARIN Brigitte, Directrice de l’ESPE, représentée par Mme Sophie GNAC
- M. MOURI Tami, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
- M. MOSCOVICI Jacques, Directeur de l’UFR Sciences et technologie
- Mme NOEL Marie–Hélène, Directrice de la recherche et de la valorisation
- Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers
- M. POIRET Guillaume, Assesseur « Patrimoine et Territoire »
- Mme RANCHON Claire, Directrice du cabinet du Président de l’Université
- Mme RIOU Florence, Directrice des affaires juridiques et générales

- M. ROSSI Alain, Direction des systèmes d'information
- M. SIOLY Renaud, Directeur Général adjoint en charge des ressources humaines
- M. TUTIN Christian, vice-Président Prospective et Développement
- M. VERSCHEURE Philippe, Agent comptable

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1. Présentation du Président.....	6
1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 2 juin 2017	26
1.3 Approbation des modalités de la participation de l'UPEC à l'I-SITE	27
2. FORMATION ET RECHERCHE	33
2.1. Approbation de la participation de l'UPEC aux trois projets d'Ecole universitaire de Recherche portés par la ComUE Université Paris-Est	33
2.2. Approbation des annexes financières d'un diplôme universitaire et d'un diplôme interuniversitaire.	44
2.3. Approbation des enveloppes formation et recherche	46
3. AFFAIRES FINANCIÈRES	56
3.1. Approbation de remises gracieuses et admissions en non-valeur.....	56
3.2. Approbation de la tarification des concessions de logement	59
4. RESSOURCES HUMAINES	60
4.1. Approbation du Bilan Social.....	60
5. PATRIMOINE.....	69
5.1. Avis sur l'expertise relative à restructuration de la Faculté de Médecine....	69
6. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVES PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE.....	75

La séance est ouverte sous la présidence de M. Montagne à 9 heures 20.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Présentation du Président.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous accueillons Joëlle FAURE, qui remplace Julien FREMONT qui n'est plus dans notre établissement. Tout le monde connaît Joëlle.

Un peu moins connue, peut-être Laurence LE CLEACH, collègue médecin dermatologue, qui remplace Johana HABIB qui a été mutée à Valenciennes.

Nous avons le plaisir d'accueillir pour la première fois également le directeur de l'ESIPE de Créteil, Jean-Félix DURASTANTI.

Quelques mots d'introduction pour faire le point sur le début de cette nouvelle année universitaire, avec pas mal d'enjeux :

Des enjeux liés à l'augmentation des effectifs étudiants, qui était assez prévisible et qui restera prévisible l'année prochaine, dans deux ans, puis dans trois ans encore.

Deuxième élément, des éléments budgétaires sur lesquels nous reviendrons pendant le CA, avec des questions sur ce qui va nous permettre d'établir le budget avec l'impact de la rentrée bien entendu, avec des moyens qui devraient augmenter mais qui restent constants, avec la GVT qui se chiffre à peu près à 1 M€. Hier une annonce a indiqué qu'il y aurait des fonds mais qui ne couvrent pas de toute façon au moins les aspects technicité en tout cas ; 50 M€ qui ne permettront pas de couvrir l'ensemble des universités et des établissements d'enseignement supérieurs à mon sens.

Un défi va commencer, un travail collectif commun de longue haleine qui est l'évaluation de la vague E, chez HCERES, pour lequel tout se mettra en place probablement de façon plus officielle à la fin du mois d'octobre, date à laquelle les documents seront en ligne. Nous avons à cette période nouvellement rendez-vous avec M. COSNARD qui nous apportera, je l'espère, des informations au niveau de cette

évaluation. Cette dernière sera un peu particulière pour le site Paris-Est dans la mesure où l'université cible qui correspond à la fusion des établissements de l'I-SITE a conduit à une demande et à une obtention d'un report d'un an pour l'évaluation de cette université cible, une partie du site, tout en sachant que l'évaluation des formations et des laboratoires de recherche se fera au sein de la ComUE mais par établissement également pour ce qui est de la formation. Pour nous cela change assez peu de choses, nous aurons droit à l'ensemble des différents champs d'évaluation.

Sur les formations, nous resterons sur le modèle de la vague D probablement, sauf si cela change d'ici là. L'évaluation se fera également par champ thématique. Une petite modification, mais dont on ne connaît pas exactement l'ampleur, sur les aspects recherche où l'évaluation se fera bien sûr par le laboratoire, mais ne se fera plus – à mon avis cela ne sera pas très différent que par champ – mais par l'évaluation des dispositifs stratégiques du site.

Pour répondre à ces enjeux, un besoin d'adaptation qui nous a conduits pour l'évaluation HCERES à renforcer l'équipe présidentielle sur ce plan administratif. Clémence GROS a été nommée chargée de mission pour la coordination de l'évaluation, la contractualisation et les éléments de pilotage.

Nous avons une nouvelle arrivée, directrice de cabinet, Claire RANCHON qui est arrivée juste avant la fermeture et qui prend ses fonctions actuellement. Vous aurez probablement l'occasion de la rencontrer car elle fait un tour d'horizon assez global des différents administrateurs mais aussi acteurs de cette université.

Nous souhaitons également, face à ces enjeux, mettre en place une vraie politique de démarche qualité avec, je l'espère prochainement, le recrutement d'un DGS adjoint dans le domaine de la qualité et du numérique, avec comme souci le fait de revoir, d'essayer de simplifier les procédures administratives. L'enjeu est aussi bien entendu numérique, avec une expérimentation qui sera faite sur la notion de parapheur

numérique. Nous souhaitons que si le système fonctionne, nous puissions diffuser et déployer à l'ensemble des services les parapheurs numériques fin 2019.

Une réflexion également, qui n'est pas non plus achevée, sur d'autres points, en particulier sur les aspects budgétaires et financiers ; une réflexion sur un nouveau modèle économique pour notre université. Actuellement nous sommes arrivés aux limites humaines, physiques et financières, ce qui ne nous empêche pas de négocier et de signaler cette situation à la fois au rectorat, au préfet et au ministère, sachant qu'un premier séminaire a eu lieu le 5 juillet dernier, et qu'avec un groupe de travail on a besoin de mener et de poursuivre cette réflexion, car il est souhaitable que nous ayons un nouveau modèle économique pour l'été 2018.

Par ailleurs, en lien avec les éléments et les trois orientations qui avaient été présentées le 28 avril dernier au CA : premièrement, nous souhaitons avoir une université qui place ses missions fondamentales au cœur de son action. Pour cela, je remercie les équipes administratives et pédagogiques pour cette rentrée compliquée. Les difficultés sont remontées auprès du rectorat et du ministère, sachant que nous attendons encore un chiffrage un peu plus précis que l'on n'a pas encore à ce jour sur l'augmentation des effectifs et les difficultés, composante par composante, ainsi qu'au niveau des services centraux, en ce qui concerne l'accueil des étudiants cette année.

Nous avons conscience que nous ne pourrons pas pousser les murs et cette situation empirera l'année prochaine et la suivante. Nous sommes à la recherche de locaux qui soient disponibles rapidement ; il n'est pas question de rentrer dans la construction d'un bâtiment qui serait livré dans quatre ou cinq ans, quand le problème démographique sera en voie de résolution du fait de la diminution des naissances enregistrées à partir de 2005. Mais, pour les trois à quatre années prochaines, il est clair que nous aurons des besoins supplémentaires. Nous avons donc sollicité les différentes collectivités territoriales pour réfléchir à la possibilité de pouvoir louer

éventuellement des locaux pour assurer les enseignements de qualité et limiter le surpeuplement, à la fois des salles de travaux dirigés et des amphithéâtres.

Concernant les amphithéâtres, notre objectif est qu'à fin 2018 l'ensemble des amphithéâtres soient équipés de vidéoprojecteurs. Au niveau du campus centre, d'ici la fin de l'année tous les amphithéâtres devront être équipés et, ensuite, il y aura le site Boule pour 2018. Il est important qu'il y ait des moyens pédagogiques qui permettent de rendre plus confortables les enseignements en cours magistraux dans les amphithéâtres.

A plus long terme, dans le domaine de nos actions fondamentales, nous avons de nombreux projets déposés, et certains acceptés, qui montrent bien le dynamisme de nos équipes pédagogiques et de recherche. Je citerai les domaines d'intérêts majeurs, dits émergents, dans le domaine de la qualité de l'air, et un *deal* porté par l'Ecole vétérinaire d'Alfort autour de la santé globale, dont nous sommes partenaires.

Des projets PIA3, portés par l'UPEC, et un certain nombre d'autres portés par la ComUE ou d'autres établissements dont on vous présentera quelques éléments au cours de ce Conseil d'Administration.

Le portage UPEC d'une école universitaire de recherche, qui s'appelle EPIC, dans le domaine de la qualité de l'air et un nouveau cursus universitaire qui a été proposé, sachant que le jury doit délibérer et nous espérons avoir une réponse à ces appels d'offres à la fin du mois d'octobre.

Il y a également des projets de transformation pédagogique, avec Fabuval, des projets Sésame, FEDER qui ont été obtenus, et j'en passe.

Les travaux autour des axes stratégiques se poursuivent avec les premiers groupes de travail depuis le printemps.

Un séminaire est prévu début décembre pour faire le point avec l'axe historique santé, société, environnement qui avance de façon incontestable.

Un autre axe assez fort qui émerge également de façon importante, c'est l'axe transformation, inégalités, résistance.

Les choses avancent sur l'axe numérique : science et pratiques et dans le domaine de la francophonie. L'idée est d'organiser autour de ces axes un réseau local, mais également ouvert à l'extérieur qui puisse répondre aux appels d'offres nationaux et internationaux.

Donc une université qui place ses missions fondamentales au cœur de son action. Une autre orientation, c'est une université ouverte et dynamique.

Au niveau du site Paris-Est, le ciel s'éclaircit. Nous allons vous présenter également une proposition pour la participation de l'UPEC à l'I-SITE FUTURE, comme partenaire extérieur basé sur une évaluation budgétaire de temps/homme, correspondant à des actions qu'on vous décrira aussi, et qui a fait l'objet d'une évaluation très approximative. Le caractère approximatif n'est pas extrêmement important dans la mesure où la somme calculée est révisable tous les ans. Ainsi, l'I-SITE a de toute façon intérêt à travailler avec l'UPEC, de telle façon que le bilan en fin d'année ne montre pas une participation de l'UPEC qui équivaldrait à une valorisation à 0 €.

La ComUE va évoluer. Philippe TCHAMITCHIAN a dit plusieurs fois en Comex maintenant, qu'on allait passer d'un modèle de ComUE intégrative, qui était une ComUE avec une action tutélaire et la volonté de centrer son action sur les fusions d'établissement, à une ComUE qui soit plus une structure de coordination avec des établissements membres qui confieront éventuellement certaines missions à cette ComUE, qui sera donc chargée de coordonner de façon démocratique.

L'évaluation du site par l'HCERES va également se faire en partie, et le point de départ concernant les axes, c'est pour la ComUE le fait de partir de deux pôles qui sont les pôles ville, ingénierie d'un côté, et le pôle santé, société de l'autre.

Nous poursuivons également nos actions avec des partenaires franciliens, en particulier avec Paris 10, Paris 8, des contacts avec Paris 1 également. Espérons dans

ce cadre, en aparté, qu'il puisse y avoir une réponse à la demande de Georges HADDAD de Paris 1, pour qu'une réflexion soit menée en Ile-de-France avec les rectorats, la Chancellerie, la Région ainsi que le ministère, sur les besoins liés à cette rentrée difficile pour certains établissements, mais étonnamment disparate au sein de l'Ile-de-France, puisque certaines filières sur Paris 1 explosent. Certaines composantes sont en grande difficulté au niveau de l'UPEC. Paris 13 a des difficultés également, mais il y a des éléments de stabilité à Paris 5, à Marne-la-Vallée. Cergy a des difficultés aussi, et Paris 7 en revanche n'a pas atteint ses capacités d'accueil. Il existe une diversité qui est un peu étonnante, sur laquelle il faudrait que l'on puisse avoir quelques explications et corriger peut-être le tir pour mieux répartir la demande de formation des étudiants néo bacheliers franciliens ou plus largement français, souhaitant étudier dans notre belle région.

Au niveau de l'international, nous avons des contacts. Nous avons bien entendu des messages sur les universités européennes, cités dans les discours très récents, mais hors Europe nous avons très concrètement des projets se mettant en place avec l'université de Sherbrooke pour en faire une université sœur. Nous avons des échanges à la fois sur le plan politique mais également administratif. Un voyage de rencontre est prévu probablement fin janvier pour nous, et nous accueillerons l'équipe de Sherbrooke avant la fin de l'année universitaire prochaine, de façon à pouvoir échanger et réfléchir dans cette période d'évaluation et de développement de notre offre de formation à des diplômes communes, et d'améliorer ou d'augmenter les échanges avec cette université.

Autre élément de nouveauté, un nouveau site web qui devra être mis en ligne début 2018, sur lequel les travaux avancent bien, même plus vite que prévu, avec des éléments qui permettront d'impacter notre politique d'information et de communication, y compris à l'extérieur de l'université.

Nous avons également la volonté de développer notablement les partenariats avec peut-être une plus grande qualité d'échange avec les collectivités territoriales mais également avec les partenaires industriels. Le travail du SCEPPE mérite d'être salué, sur ces partenariats en particulier, je voulais citer les signatures de partenariat avec SUEZ, et avec ENEDIS prochainement.

La Maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat étudiant (MIEE) prend de l'ampleur avec de nombreux projets de formation tout au long de la vie, et le développement, l'extension du pôle entrepreneuriat.

Dans ce contexte, nous participons avec d'autres acteurs du territoire à cette mission d'information, d'orientation, d'accès à l'emploi, d'insertion professionnelle, de création d'entreprises. Avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Val-de-Marne, nous devons revoir la convention que nous avons. Cette semaine, la signature de la convention de la création du Groupement d'intérêt public Cité des Métiers avec lequel nous avons des échanges qui devraient dans les prochaines semaines se renforcer, de telle façon que le dispositif d'aide et d'accompagnement puisse se développer à l'échelle du territoire et ne soit pas simplement isolé ou situé sur des sites qui ne communiqueraient pas. Ce n'est pas le cas, les communications, les échanges sont déjà importants, mais il est question de les renforcer encore.

Le troisième point que j'avais cité le 28 avril était le fait que l'UPEC soit une université humaine et responsable. Nous entendons donc travailler fortement sur l'amélioration du cadre de vie sur nos différents campus, avec des travaux dans le domaine patrimonial en cours, contribuant à l'amélioration de ces conditions d'accueil et le cadre de vie professionnel, la Maison de la Santé du campus centre, les restructurations des bâtiments I et P qui sont en cours d'étude, le bâtiment de recherche biomédical sur le site de Mondor, le bâtiment des licences professionnelles, la Maison des Sciences de l'Environnement qui devrait être inaugurée prochainement, etc. j'en passe. Sans passer toutefois sur la dalle, qui sera également un gros travail

à mettre en cohérence avec la rénovation du CROUS, qui sera le premier chantier à démarrer et qui, ensuite, conduira à une phase de rénovation de la dalle sur laquelle il y aura des consultations ; pas immédiatement, parce que nous sommes encore dans une phase d'expertise, pour avoir une connaissance parfaite des réseaux, des tuyaux passant sous la dalle, dans la dalle. C'est un travail d'expertise en cours. Nous associerons l'ensemble des acteurs de l'UPEC sur la réflexion de la réfection de la dalle et en particulier sur la notion de Campus vert, pour essayer de limiter l'aspect un peu bétonné de notre campus centre actuellement.

Autre point concernant les personnels, la mise en place depuis le 1^{er} septembre du RIFSEEP, véritablement un nouveau système indemnitaire, qui a été présenté, un travail concerté avec les structures et les organisations syndicales, et qui représente un investissement important mais indispensable pour l'UPEC, sachant qu'au-delà de l'indemnitaire, nous sommes conscients du fait qu'il existe un *turn-over* important de nos personnels, en particulier BIATSS, et qu'il faut travailler très fortement avec la direction des ressources humaines pour que nous puissions augmenter notre attractivité de façon à ce que les postes vacants ne le restent pas et que sur le *turn-over* – avec des gens réussissant des concours, c'est heureux mais en général ils les réussissent souvent ailleurs que chez nous – nous limitions ces mouvements qui sont à l'origine d'une perte d'efficacité. Je souhaite que nous ayons une réflexion vraiment commune et large sur la façon dont on peut améliorer l'attractivité de l'université Paris-Est Créteil.

Concernant la vie de campus, je souhaite qu'on puisse soutenir et renforcer encore les projets étudiants, nous serons très attentifs à cela ; je souhaite que nous puissions travailler ensemble, collaborer et renforcer encore les actions qui sont actuellement en cours.

Pour conclure, il paraît évident que nous sommes conscients des difficultés rencontrées en cette rentrée, que c'est une situation difficile qui risque d'être encore

plus difficile dans les années à venir du fait des effectifs étudiants. Le message que je porterai et que nous serons probablement plusieurs présidents à porter auprès du ministère, c'est le fait d'éviter une spirale où un étudiant qui a choisi une orientation professionnelle se retrouve finalement affecté dans une filière qu'il n'a pas choisie pour des raisons de sureffectif.

On connaît le taux d'échec en licence. Imaginez quelqu'un qui n'a pas choisi une formation. Il risque aussi d'être dans une situation d'échec, renforcée par le fait que les effectifs augmentent ; les moyens d'encadrement administratifs, techniques et d'enseignements restants constants, on peut s'attendre à une baisse potentielle, qui n'est pas souhaitable, de la qualité dans l'encadrement des étudiants en difficulté, souvent en échec, et qui conduira potentiellement à une augmentation de ce taux d'échec. Nous sommes dans une démarche antinomique avec l'objectif recherché.

Nous avons beaucoup de projets, beaucoup de réussites déjà, beaucoup de défis aussi et nous ferons le maximum pour que l'on puisse de façon collective et collégiale travailler sur l'ensemble de ces dossiers.

Je souhaite tout de même une bonne rentrée à toutes et à tous.

Merci.

Mme FAURE. – J'ai préparé une déclaration préliminaire, je vais vous la faire passer.

Elle reprend un peu la déclaration que nous avons déjà eue en CT. Même si l'UPEC a des projets, nous sommes plutôt très pessimistes actuellement sur l'enthousiasme des personnels et la mobilisation des personnels sur les projets. Nous manquons de réponses. Il se passe des choses perçues par les personnels qu'ils ont du mal à identifier aujourd'hui.

La première tourne un peu autour de la gouvernance de l'université. Nous aurions souhaité des clarifications. Nous avons fait du bruit, nous avons demandé un organigramme, j'avais mis des questions diverses au sujet de l'organigramme de l'université, pour mieux identifier la nouvelle équipe de l'université.

J'avais ce point avec le départ du DGS qui nous a été annoncé, les restructurations dans les services, tous ces éléments, vous l'avez dit vous-mêmes, tous les départs des personnels. Actuellement, 24 postes vacants en catégorie A, 17 en catégorie B, 22 en catégorie C sur le site de l'université. Ces personnels qui ne sont pas là, ce sont les autres personnels qui font le travail à leur place, donc les conditions de travail deviennent de plus en plus difficiles pour les personnels BIATSS.

En ce qui concerne la RIFSEEP, nous ne sommes pas si optimistes puisque nous avons voté contre la cartographie proposée à l'UPEC car nous souhaitons une cartographie se rapprochant de celle de nos statuts, alors que l'actuelle est un bricolage entre les cartographies nationales métier des personnels et l'UPEC.

On a bien vu qu'au niveau des décalages grade/fonction, les propositions qui avaient été faites en C2+ n'ont pas été acceptées. Nous sommes donc a minima sur des personnels catégorie C qui ont des fonctions de catégorie B qui vont malheureusement avec ce type de reconnaissance faire des fonctions de catégorie C. Cela aura forcément des conséquences sur l'organisation du travail.

Concernant la dotation, nous avons lu dans la presse qu'une dotation avait été donnée à l'université pour la rentrée. On voit que les annonces budgétaires effectivement qui ne sont pas optimistes. Nous aimerions savoir, cette dotation qui a été mobilisée pour la rentrée, comment elle l'a été dans les composantes, quel a été le prorata par rapport au nombre d'étudiants et des composantes. Ce sont des éléments d'informations croisés que nous aimerions avoir.

A la Commission des moyens, il y a eu une note de Mme PASQUIER que nous avons lue avec attention. L'université ne mobilise plus son budget pour faire des projets, et cela nous inquiète un peu parce que nous avons l'impression que l'on gère le quotidien pour les personnels et qu'on ne va pas vers des projets. Même si vous annoncez des projets, comment aujourd'hui avec une forte démobilisation des personnels ira-t-on vers ces projets ? C'est la question.

Il est vrai qu'il y a une restructuration du paysage universitaire national. Je ne suis pas contente que Paris 1 aille mal. Paris 2 va bien. Nous sommes dans une phase de transition au niveau des universités aujourd'hui avec la réforme du premier cycle, des nouveaux modèles qui se cherchent. Nous ne sommes pas les seuls en Ile-de-France à être en difficulté mais ce n'est pas une raison. Nous aussi devons avancer et avoir des projets sur notre territoire.

Nous, les membres du personnel sommes beaucoup plus pessimistes. Démobilisés. Je passe beaucoup de temps à remobiliser les personnels.

Le travail sera fait sur le télétravail, mais 16 expérimentations sur 800 personnels, pour nous, ce n'est pas suffisant. Le RIFSEEP, il est vrai qu'on n'en est pas satisfait. Vous avez respecté la circulaire, on est au même niveau indemnitaire, puisque de toute façon on ne peut pas baisser le régime indemnitaire qui est dans la circulaire. On est avec une hausse vraiment minimale pour les personnels.

Il est nécessaire de remobiliser les équipes, de peut-être réfléchir à un modèle nouveau au niveau de la gestion du personnel. Que les personnels soient dans une position plus participative au niveau des projets, peut-être dans les composantes. Il y a une réflexion à avoir. On intègre beaucoup de jeunes qui veulent travailler différemment que ma génération. Aujourd'hui comment faire pour, comme vous dites, que l'université soit attractive pour des personnels ? Hier j'étais chez ACCENTURE, ils n'arrivent pas à recruter actuellement, ils mettent une politique RH de mobilisation participative des personnels pour recruter. Ils ont dans le numérique les mêmes problématiques.

Cela ne suffit pas de gérer le quotidien, que nous proposez-vous en matière de GRH qui compenserait aujourd'hui la baisse des salaires des fonctionnaires, le fait que les fonctionnaires sont montrés du doigt ? Qu'est-ce que l'université propose aujourd'hui en termes de gestion des ressources humaines pour remobiliser les personnels, parce

que la démobilisation s'installe. Plus elle s'installe, plus il sera difficile de remobiliser sur le projet de l'université pour 2019.

Nous avons posé des questions, on aimerait avoir des réponses, plus d'éléments écrits. Nous n'avons pas l'impression que l'UPEC soit en difficulté financière. Je connais la situation des autres universités qui sont beaucoup plus en difficulté que nous. Nous avons des marges de manœuvre pour construire des projets qu'il faut peut-être investir pour après avoir des retours financiers à un moment donné. C'est ainsi que je vois les choses dans une période de crise.

Un budget annoncé directement, ça sera difficile, c'est encore plus démobilisateur pour les équipes pour porter les projets. Voilà notre vision au niveau des BIATSS. Elle est partagée par les enseignants, et je pense aussi par certains étudiants.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. En général les déclarations liminaires n'amènent pas forcément de réponse immédiate. J'ai eu une question diverse il y a deux jours, cela ne peut pas faire l'objet de nouveau point à l'ordre du jour, puisqu'on détermine l'ordre du jour au minimum sept jours avant la tenue du Conseil. Ces points pourront être évoqués dans les prochains conseils d'administration.

Il y a un certain nombre d'éléments de réponse dans les propos que j'ai pu tenir au début de ce Conseil. L'organigramme est en ligne sur le site Internet. J'ai dit qu'on était tout à fait conscients des difficultés liées aux postes actuellement vacants. J'ai indiqué mon souhait que nous puissions travailler collectivement sur l'augmentation de l'attractivité de l'UPEC, à la fois pour les personnels qui pourraient postuler, mais également pour les personnels actuellement en poste. Il y a entre autres quelques éléments, avec une modification de la politique pour les vacataires, qui permet de prolonger les contrats. Il faut qu'on réfléchisse collectivement sur les moyens qui nous permettraient d'améliorer cette attractivité.

Il y a aussi un travail – on ne dit plus *benchmarking* – de parangonnage, qui doit être fait pour vérifier les éléments d'attractivité qui paraissent intéressants sur d'autres

établissements, tout en sachant qu'on est quand même dans un établissement public avec des grilles de salaire qui ne sont parfois pas très concurrentielles par rapport au privé. Le bassin d'emploi fait qu'il existe une compétitivité extrêmement importante sur l'Ile-de-France. Les informations, les écrits, c'est aussi pour cela qu'on modifie le site web.

M. GERVAIS.– Je peux apporter quelques points concernant les questions à la Commission des moyens. La question a été posée en Commission des moyens, des documents ont été rajoutés sur le site, sur l'espace collaboratif, pour répondre aux questions qui ont été posées, en particulier sur la répartition de la dotation complémentaire, et aussi les enveloppes qui ont été utilisées en 2017, les enveloppes formation et recherche.

Quant au RIFSEEP, il faut préciser que l'UPEC a été au-delà de ce qui est dit dans la circulaire puisque nous n'avons pas garanti uniquement la partie statutaire mais aussi la partie conjoncturelle.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il d'autres déclarations ?

M. GUYARD.– Pour revenir sur votre présentation, pour la partie vie étudiante, d'après ce que j'ai compris, vous avez des plans pour tout, pour le campus, pour le patrimoine, sauf que le patrimoine dédié à la vie étudiante, lui, n'évolue pas. Nous avons une Maison de la Vie étudiante bondée, des locaux qui ne suffisent plus. C'est un fait, on le dénonce depuis un certain temps, nous n'avons pas attendu la démission de l'assesseur, nous sommes trois associations par local. Comment voulez-vous accueillir des étudiants ainsi ?

Il manque de tout, également dans la salle pour accueillir les étudiants, il manque des micro-ondes, la chose la plus basique du monde. Tout cela, c'est un tout. Nous avons l'impression qu'il n'y a pas de projet structurel d'aménagement plus grand pour la vie étudiante, parce que les étudiants fréquentent plus l'université, on crée de la vie

étudiante, donc de l'attachement aussi. C'était pour essayer de le rappeler. C'est quand même fondamental pour l'université.

M. LE PRÉSIDENT.– Je comprends votre souci tant que vous êtes étudiant à l'UPEC encore. Il y a des projets, la restructuration de la dalle, ce n'est pas simplement éviter qu'il y ait des mares. Il s'agit, sur les bâtiments P et surtout I, du fait d'avoir des locaux sur dalle plus accessibles à ce que l'on appelle les usagers ; il y a aussi les liens personnels/étudiants. Nous avons participé également aux réflexions, car c'est porté par le CROUS, sur la Pointe jaune, dans l'objectif de pouvoir libérer des locaux l'après-midi, de laisser le CROUS ouvert en partie, en barricadant les cuisines et les chambres froides mais qu'il y ait des locaux supplémentaires qui permettent de développer.

Ce n'est pas immédiat mais c'est prévu.

M. GUYARD.– Nous n'attendons pas quelque chose d'immédiat, mais qu'on ait plus de locaux et plus de moyens matériels.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui.

M. POIRET.– Je rappelle qu'avant de faire les travaux, il faut terminer les études. Les travaux de la Pointe jaune sont des travaux prenant un an, un an et demi, et derrière il faut désamianter. Cela prend du temps, sachant que si l'on ferme intégralement le CROUS, où déjeunerez-vous ?

J'insiste, on a toujours l'impression que cela prend du temps, oui parce qu'on peut faire les travaux rapidement. On ferme le CROUS un an. Je suppose que les étudiants ne seraient pas satisfaits si on le fermait un an sans solution à proximité immédiate pour nourrir 22 000 étudiants. Il n'y en a pas.

Par ailleurs, j'insiste là-dessus, vous avez à Sénart une Maison des Étudiants rénovée qui vient d'ouvrir. Ne dites pas qu'on ne fait rien.

M. GUYARD.– Je n'ai pas dit que vous ne faisiez rien.

M. POIRET.– C'est l'impression que cela donnait, Monsieur.

M. GUYARD.– Si vous voulez mais ne le prenez pas mal.

M. POIRET.– Je suis un peu gêné parce que je trouve que les remarques que vous faites, non seulement sont centrées sur campus centre et ne tiennent pas compte de ce qui se passe dans d'autres campus par essence, ce qui dénoterait que vous ne suivez pas ce qui se passe ailleurs, ce qui m'embête. Par ailleurs, la direction de l'université s'est engagée sur un certain nombre de projets, dont vous êtes informés directement ou indirectement. Pour la Pointe jaune, cela concerne le CROUS mais on ne peut pas faire grand-chose, car malheureusement si le CROUS ne veut pas communiquer on ne peut pas l'obliger à le faire. Mais par ailleurs, pour les projets qui nous concernent, vous êtes informés régulièrement de ce qui se passe.

M. KHABOU.– Concernant les locaux associatifs de la Maison des Etudiants, pour l'instant chaque local associatif accueille deux associations étudiantes, prioritairement des associations présentes sur le campus centre de l'université.

Dans la campagne de labellisation de cette année, qui a été approuvée par la CFVU lundi, davantage d'associations ont demandé des locaux. Nous sommes conscients que c'est un réel souci d'offrir aux associations d'université des locaux pour leur permettre d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions.

Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui, à l'université, on a davantage des jeunes qui veulent s'inscrire, il faut des locaux pour les accueillir. C'est la priorité aujourd'hui. Dispenser une formation à la plupart des jeunes, c'est notre mission prioritaire.

Des locaux pour mettre des micro-ondes, c'est important, la restauration des étudiants c'est important, mais la priorité c'est de les inscrire à l'université et de leur permettre d'avoir un diplôme.

M. MOURI.– En complément, je voudrais vous informer du fait qu'actuellement sur le campus de Sénart est en cours un vaste chantier qui permettra de mettre à disposition un véritable espace pour les étudiants qui n'existait pas auparavant, qui prendra place en lieu et place de l'ancienne bibliothèque qui bénéficie d'un bâtiment qui a été

construit il y a un an et demi. C'est un premier point, un véritable espace qui concentrera tous les services aux étudiants : les services sociaux, médicaux, d'information, de loisir, et tout ce qui concourt à permettre une vie étudiante.

Par ailleurs, sur le campus du centre, il y a une véritable réflexion, comme l'indiquait le Président, qui a été menée avec le maître d'œuvre pour rendre le nouveau bâtiment de la Pointe jaune poreux. Il sera ouvert sur la dalle avec des terrasses mais il sera également un lieu d'accueil en dehors des heures d'ouverture du CROUS qui permettra de mettre à disposition des espaces pour les étudiants bien après la fermeture des créneaux de la restauration.

Pour finir, cette année était l'occasion de mettre ou remettre à disposition des étudiants deux espaces sur la dalle, qui étaient d'anciens espaces transformés en salles de réunion puis en salles mises à disposition des étudiants. Il y a un petit espace avec un mobilier convivial. Et l'espace où il y a le piano qui est la majeure partie de la journée ouverte et offert à discrétion aux étudiants.

Tout cela s'inscrit dans les petites démarches mais qui doivent concourir à terme à rendre la dalle plus importante et à l'ouvrir sur les rez-de-chaussée des différents bâtiments de la dalle.

Mme FAURE.– Sur les locaux, c'est peut-être un exemple, peut-être qu'il y aurait besoin de communiquer globalement sur toutes les petites choses qui sont faites. Actuellement la communication ne passe pas ; ce sont soit des petites fiches d'actualité ponctuelle, et on n'a pas de vision globale de ce qui se fait à l'université. Peut-être qu'il faudrait faire un point spécifique, sur tous les projets, tous les locaux, toutes les possibilités.

Concernant la dalle, je suis arrivée en 1984, c'était mon premier dossier, on devait refaire la dalle. C'est quand même un dossier qui est assez ancien. Je trouve qu'aujourd'hui on en parle, mais on ne met pas en place de démarche participative pour les personnels où l'on pourrait avoir des propositions. On a le sentiment que

c'est déjà tout fait. On va vous le dire, on pense que des gens ont déjà réfléchi. Il n'y a pas eu d'appel à proposition pour les personnels, une démarche qui remobiliserait les personnels. C'est très à la mode, mais faire participer, lancer des projets participatifs. La dalle est un objet, les personnels passent par la dalle. C'est comment on associe les personnels à cet espace.

Sur les locaux, je voudrais dire que depuis deux ans, on se bat pour avoir des locaux syndicaux, puisque notre local syndical est en haut du bâtiment, non accessible, au cinquième étage avec deux portes, etc.

La vie des personnels passe aussi par des échanges et la place des organisations syndicales. C'est un sujet qui est repoussé depuis cinq CT dans les questions diverses. Je ne désespère pas que cela remonte, mais les questions diverses ne sont pas traitées. C'est l'exemple même, pour les locaux, notre local n'est pas accessible. On n'a pas d'ascenseur, il faut passer par deux portes, personne ne trouve. Alors que ces locaux au bâtiment T pourraient être utilisés pour la faculté, et nous dans des locaux plus centraux et plus visibles.

M. GERVAIS. – Je vais répéter ce qu'a dit le Président tout à l'heure. Concernant la dalle, il est prévu une concertation, une consultation. L'étape actuelle est une étape d'expertise, pour voir ce qu'il est possible de faire. Rien n'a été décidé. Monsieur MOURI pourra confirmer, mais il est prévu à un moment donné de faire une consultation avant que les travaux ne s'engagent sur la dalle.

La première étape, la première étude financée, c'est une étude d'expertise.

Concernant les locaux syndicaux. Nous en avons parlé : la réponse n'est pas immédiate parce qu'elle s'insère dans un programme beaucoup plus global qui est celui de la restructuration du bâtiment I. Effectivement la notion de locaux syndicaux, et nous avons également parlé de la mise en place d'une sorte de salle de réunion mutualisée, a été inscrite dans les besoins pris en compte par le programmiste.

M. POIRET. – Le problème de la dalle pose deux questions. La première est technique. Pour ceux qui ne sont jamais allés sous la dalle, n'hésitez-pas à aller faire un tour, il y a plein de tuyaux passants dessous. Il y a l'aération de certains bâtiments, le chauffage, l'électricité, Internet, etc. Toute réfection de la dalle devra supposer de déposer ces infrastructures. C'est très complexe. Ce que nous faisons cette année, c'est simplement ça. La question est tellement complexe qu'il faut un an pour délimiter les phases de travaux pour faire en sorte que l'activité universitaire ne soit pas perturbée par les travaux de la dalle, qui vont être d'abord des travaux techniques. C'est ce qui sera davantage traité cette année, comment déposer des réseaux lourds, extrêmement techniques, extrêmement importants, sans perturber ce qui se passe au-dessus.

Viendra ensuite une deuxième phase pour laquelle vous serez tous invités à vous prononcer : en surface, que fait-on de cette dalle ? Cela peut paraître complètement fou, on a laissé différents scénarios, on a fait une préprogrammation concours d'étude, on n'a rien interdit au programmiste, y compris de supprimer la dalle. Il viendra en temps et en heure pour vous faire des propositions et, pour le coup à chacun liberté de s'en saisir, de dire : cela, c'est bien, etc. Liberté de s'en servir. J'insiste, vous pouvez avoir parfois l'impression que les réalisations se font sans l'aval ou l'intérêt des personnels ; tout ce qui concerne l'aspect purement technique pour l'instant, est surtout ce qui est traité aujourd'hui.

Ce qui traitera de l'aspect esthétique et circulation de cette dalle sera traité dans un deuxième temps. La priorité consiste à refaire la dalle, la partie qui est en dessous, pour éviter les infiltrations fort nombreuses. Il y a des endroits où l'eau s'infiltré très fortement, où la dalle part en miette pour dire les choses proprement.

Le principal travail pour l'instant c'est cela. Ensuite, viendra le travail, extrêmement important bien sûr mais, qui est dans un deuxième temps, de ce qu'on fait en surface de cette dalle, y compris tout bonnement par endroit de la supprimer. Pas avant un

an et demi. Les études techniques viennent à peine de commencer, cela prendra beaucoup de temps car elle est grande, parcourue de tuyaux divers et variés qui conduisent partout et nulle part à la fois. Malheureusement c'est d'abord cela qu'il va falloir faire.

Mme FAURE. – Un exemple, pourquoi l'appel à projet sur la vie sur la dalle ne peut pas être fait en même temps que l'étude d'expertise ? Les gens peuvent lancer des idées sans qu'il y ait vraiment des relations. Ensuite, on va nous dire que le programmeur a décidé, qu'on est contraint par ceci et cela, et cela laissera peu de marge à des idées. Un appel participatif à projet sur un aménagement d'espace peut être dissocié du technique, mettre le wifi, dire qu'on veut qu'il y ait de la verdure. Je pense que ce sera comme c'est fait pour tous les bâtiments, on le sait tous : vous avez d'abord le programmeur, après le bâtiment et, quand vous rentrez dans les locaux, vous découvrez les problèmes. C'est pourquoi je trouve que pour la dalle, c'est dommage, c'est un bel espace qui pourrait mobiliser les personnels, s'il faut attendre un an et demi...

M. POIRET. – *A priori*, l'étude technique va définir des phases de travaux. Je pense qu'il y a un aspect important : si l'on commence à faire rêver les gens en leur disant : « Prenez les choses en main », et qu'au final on leur dit : « Ce n'est pas possible parce que d'un point de vue technique on va commencer par la phase 1 et que ce que vous demandez est irréalisable », j'ai peur que la concertation ne mène nulle part et se retourne généralement contre ceux qui l'ont menée.

M. MOUCHET. – Sur la mise en place des commissions santé société, environnement, numérique, formation, quelle est la stratégie globale de l'ensemble ? Vous avez évoqué la mise en place du réseau, pour mieux répondre à des appels d'offres. Est-ce que d'autres points pourraient être précisés ? Sur la première commission numérique, est-il prévu de pouvoir disposer régulièrement des comptes rendus de

ces réunions, sachant que les collègues qui n'ont pas été présents la première fois peuvent être intéressés.

M. GERVAIS.– Plusieurs éléments : concernant les moyens, ou en tout cas les actions par rapport aux différents axes, l'idée est qu'un séminaire sera organisé pour l'ensemble des groupes de travail début décembre. Ce sera l'occasion de faire un point sur l'avancée des travaux, des groupes de travaux, de voir quels sont les moyens, ce que l'on peut faire autour de ces axes. C'est le premier point.

Deuxième point, j'ai suggéré à Alexandre MAITROT DE LA MOTTE et Jean-Marie JOURAND l'idée de faire sur le site web un espace où on pourra regrouper toutes les informations, et pas seulement le groupe de travail numérique, mais l'ensemble des groupes de travail.

L'idée serait d'avoir sur cet espace les groupes de travail qui existent, les réunions qui ont eu lieu, les comptes rendus de ces réunions et éventuellement les premières actions menées.

Je sais par exemple que le groupe de travail société, santé, environnement a déjà fait pas mal de choses, et notamment des séminaires sont prévus.

M. TUTIN.– Sur l'axe transformation, inégalités, résistance, on a déjà eu deux réunions, un programme de séminaire a été concocté à la dernière réunion.

Dernière chose, je pourrai répondre éventuellement après, sans prolonger ce débat, il y a une réunion la semaine prochaine avec la direction de la communication pour voir comment mettre en place la communication sur ces axes. Cela demandera peut-être le concours de la DSI, c'est tout à fait en cours.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 2 juin 2017

M. LE PRÉSIDENT.– Concernant l'approbation du procès-verbal du 2 juin, y a-t-il des remarques, des demandes de corrections, des erreurs ?

(Il n'y en a pas.)

A soumettre à votre approbation après la lecture des procurations.

(Lecture des procurations.)

Monsieur MONTAGNE a reçu pouvoir de Mme DEPRES et de M. DOUSSET ;

Mme CADUSSEAU a reçu pouvoir de WOLKENSTEIN ;

Mme GUELTON a reçu pouvoir de Mme OLLIVIER-YANIV et de M. HITTINGER ;

M. TEBOUL a reçu pouvoir de Mme CHEVALIER ;

M. MOUCHET a reçu pouvoir de M. MOIGNARD ;

M. PELLET a reçu pouvoir de M. SABATER ;

M. GIRAL a reçu pouvoir de M. TRUDY et Mme CIABRINI ;

M. GUYARD a reçu pouvoir de Mme BARBOT ;

Mme KOCH a reçu pouvoir de M. TUZLU.

(Il est procédé au vote.)

M. LE PRÉSIDENT.– Qui s'oppose ?

S'il y a des procurations, qui s'oppose ?

Qui s'abstient ?

Des procurations qui s'abstiennent ?

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration 2 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

1.3 Approbation des modalités de la participation de l'UPEC à l'I-SITE

M. GERVAIS.– A la suite du CA du 7 juillet où les administrateurs ont approuvé le principe d'un partenariat extérieur et ont donné mandat au Président pour négocier un accord quant aux modalités de la participation de l'UPEC à l'I-SITE, plusieurs réunions se sont tenues avec Philippe TCHAMITCHIAN. Vous avez dans ce document les principaux points.

Un point me semble extrêmement important, qui faisait l'objet de discussion. Au-delà de la valorisation en termes de masse salariale, participation homme/mois, qui est valorisée exactement de la même manière que pour les autres partenaires, le point qui nous semblait essentiel était la possibilité d'avoir une estimation réalisée année après année, donc révisable chaque année en fonction des actions effectivement réalisées. Il s'agissait d'un des nœuds du problème qui a été accepté.

La première année, il est toujours difficile de faire une estimation car il faut évaluer le nombre de personnes susceptibles de participer à des actions. C'est le travail qui a été fait dans les deux dernières réunions, le 12 septembre et le 22 septembre avec Monsieur TCHAMITCHIAN. Ce qui est très important, c'est que finalement, comme le précisait Olivier MONTAGNE tout à l'heure, l'estimation de la première année permet aux enseignants et enseignants-chercheurs de participer aux actions et – parce que c'est aussi un autre point qui a été précisé – le fait d'avoir désigné un certain nombre d'actions n'est pas bloquant si dans le courant de l'année on se rend compte qu'il existe d'autres actions auxquelles on pourrait participer. Ceci est extrêmement important aussi. L'important est qu'à la fin de l'année 2018 et à la fin des années suivantes, on fera l'évaluation des actions sur lesquelles on a effectivement participé, et donc on réévaluera le montant. Ceci est important, car ainsi que le signalait le Président, l'I-SITE a tout intérêt à ce qu'on participe, que l'on réponde à des appels d'offres et que l'on ait des réponses positives, sinon la valorisation au bout d'un certain temps deviendra nulle.

Les actions que nous avons regardées sont à peu près celles qui ont été proposées il y a un an. Il s'agit de l'action sur les programmes de recherche. Nous avons fait une estimation d'environ 15 enseignants-chercheurs. Il est très difficile d'évaluer cela, c'est en fonction du nombre de laboratoires concernés. Ensuite, il y a toutes les actions liées au programme IDÉA-IDÉFI pour lesquelles nous nous sommes basés sur la réalité.

Enfin, nous avons gardé l'action démonstrateur de ville où, là aussi nous avons quelques difficultés à évaluer le nombre d'enseignants : nous sommes partis sur une hypothèse plutôt basse qui est de 3 enseignants-chercheurs.

Ce qui fait pour la première année 2018, pour le budget 2018, une évaluation de la valorisation en temps homme/mois d'environ 1 289 000 €.

Avez-vous des questions ?

M. LE PRÉSIDENT.– Il faut une approbation du CA de l'UPEC avant que le projet de convention soit présenté au CA de la ComUE, ce qui amène à fournir à l'Agence nationale de la recherche un projet de conventionnement, avec des éléments financiers de participation des membres de l'I-SITE et des partenaires extérieurs à une signature prévue deuxième quinzaine du mois d'octobre.

M. PELLET.– Que les choses soient bien claires, la somme finale est uniquement une somme correspondant aux postes ?

M. GERVAIS.– Tout à fait. C'est juste une valorisation temps homme/mois en termes de masse salariale. En particulier, il n'y a aucun décaissement de la part de l'UPEC.

M. PELLET.– Cela représente environ sur les trois actions, si j'ai bien compris, 32 postes enseignants.

Vous avez dit qu'il est difficile d'évaluer pour une première année, mais deux choses : d'abord, 32 postes sur l'ensemble des forces de l'UPEC, cela relativise un peu le débat sur le caractère essentiel de l'I-SITE pour l'UPEC. Deuxième point, grosso modo, à

quels laboratoires, à quelles composantes, faites-vous référence quand vous indiquez 15 enseignants ici, ou 12 enseignants là ?

M. LE PRÉSIDENT.– Sachant que c'est pour 2018 ; 2017 est une année blanche.

Quelques laboratoires ont déjà répondu dans le domaine de l'environnement en particulier. C'est une estimation qui est vraiment à la louche. On peut éventuellement considérer qu'au niveau des démonstrateurs de la ville de demain, il puisse y avoir une participation d'enseignants-chercheurs, de l'Ecole d'urbanisme de Paris appartenant à l'UPEC. Ce sont des actions qui ne sont pas encore en place, sauf certains appels à projet précoces. La proposition de Philippe TCHAMITCIAN était le double de tout cela. J'ai probablement évalué un peu à la baisse parce que l'on ne sait pas, mais c'est une estimation à la louche. Il est clair que dans le domaine santé, environnement, dans le domaine de l'urbanisme, il y aura des gens. Là où nous avons une connaissance plus fine c'est sur IDEA, en tout cas ce qui a été réalisé, l'activité, qui est déjà en place, est donc un peu moins approximative.

M. GERVAIS.– Je précise qu'il y a 18 enseignants-chercheurs qui seraient plus du côté recherche, avec 15 et 3 sur les démonstrateurs de ville ; les 12 de l'autre côté, c'est essentiellement IDEA. Il s'agit plus de l'aspect transformation pédagogique, pas forcément de la recherche.

M. PELLET.– Deux volets, deux questions.

Est-ce que cette évaluation a valeur contractuelle ? Est-ce qu'UPE peut considérer à un moment que puisque l'UPEC a estimé à 15 postes le premier pas et exiger que soit mis à disposition pleine...

M. GERVAIS.– Non, l'idée est de faire une estimation pour que ce soit inscrit dans le budget, il y a une valorisation, mais il existe bien une idée de révision chaque année en fonction de la réalité des actions. Après il faut être le plus sincère possible. La première année, c'est une estimation. C'est en 2019 que nous aurons la valeur réelle. Pour répondre à ta question, il n'existe pas un engagement contractuel de l'UPEC de

forcément mobiliser ce nombre d'enseignants-chercheurs. Elle pourra en mobiliser plus si elle veut, puisque l'idée est que ce soit ouvert, et que le fait d'avoir fait cette participation permette au maximum de participer.

M. PELLET. – Dans le courrier signé par une cinquantaine de représentants élus qui a été adressé en juillet au Président TCHAMITCHIAN sur cette question des modalités de la participation de l'UPEC, il y avait aussi un point important dont il n'est pas question ici, mais dont on va peut-être reparler avec le point suivant à l'ordre du jour, les EUR : c'est la question du principe des porteurs de projet. Une modalité liée à l'aspect financier – le texte que vous nous présentez ne parle que de l'aspect financier – mais il y avait aussi la question de savoir si des chercheurs de l'UPEC qui le souhaitent pouvaient être porteurs de projet dans le cadre de l'I-SITE. Nous aimerions avoir une réponse parce que ce point important correspond au fait que dans le chapitre I de l'I-SITE est mentionné que seuls les enseignants appartenant aux membres du consortium peuvent être porteurs de projet et que si cet accord de principe n'est pas donné, cela signifie que l'UPEC fournit le cadre mais n'a pas droit à l'initiative à l'intérieur de ce cadre. C'est une donnée importante. Avez-vous eu une réponse à cette question. Je terminerai en signalant qu'apparemment c'est acquis puisque le porteur de projet d'une des 3 EUR proposées tout à l'heure appartient à l'INRA, qui n'est pas même membre de l'UPE et encore moins du consortium. A-t-on une réponse claire sur cette question ? Est-ce que des enseignants de l'UPEC peuvent être porteurs de projet dans le cadre de l'I-SITE ?

M. LE PRÉSIDENT. – La réponse est oui.

M. PELLET. – Fermement clairement ?

M. LE PRÉSIDENT. – Ce n'est pas écrit.

M. PELLET. – Il serait bien de l'écrire.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, il faut que l'on voie la convention proposée à l'ANR. Il n'y a pas eu d'ambiguïté de la part de Philippe TCHAMITCHIAN ni de la part de Gilles ROUSSEL qui doit être un peu université cible.

M. GERVAIS.– Ce sera un point de vigilance.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui, les enseignants–chercheurs de l'UPEC peuvent déposer et porter des projets.

M. PELLET.– Tu dis qu'il n'y a pas d'écrit ; en revanche un écrit dit le contraire. Puisque nous votons sur les modalités, il serait bien que cette modalité soit écrite et que nous puissions la voter aussi. Quand je dis que ce serait bien, c'est : peut-on ajouter à ce que nous allons voter tout à l'heure ce principe ?

M. LE PRÉSIDENT.– Il faut laisser un point de réserve effectivement.

M. GERVAIS.– De vigilance.

M. LE PRÉSIDENT.– Sur le fait qu'il y ait un écrit sur cette une possibilité.

M. GERVAIS.– Ce qui va contractualiser, c'est la convention que l'on signera, que l'on peut signer avec les autres partenaires au niveau de l'ANR. Il faut un point de vigilance dessus.

M. PELLET.– Si nous devons voter postérieurement sur la convention globale, quel est l'intérêt de voter aujourd'hui sur juste un aspect de la convention ?

M. GERVAIS.– Tu proposes que l'on rajoute ce point sur le fait que dans la convention il y ait la possibilité...

M. PELLET.– Que ce soit mentionné explicitement.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est parce que la convention qui sera signée entre l'I-SITE et l'ANR est une convention financière, indiquant les effectifs des établissements – sachant qu'ils iront tous – et ce que mettent sur l'I-SITE les partenaires extérieurs. C'est du chiffrage. Ensuite, cela relève de l'évaluation et d'une décision au sein de l'I-SITE, qui pour l'instant repose sur l'université cible qui est en train de se créer et qui a toute

liberté d'indiquer les modalités d'acceptation de dépôt à des appels à projet. Ce n'est pas l'ANR qui va réguler cela.

M. PELLET.– A quel moment le consortium qui dirige l'I-SITE explicitera, formalisera, ce principe sur lequel nous demandons une clarté écrite ?

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pouvons le faire maintenant.

M. GERVAIS.– Il faut que ce soit écrit noir sur blanc. Il faut que dans la délibération de ce CA, il soit marqué que nous acceptons ces modalités et que nous demandons la condition que tu as indiquée, la possibilité aux membres de l'UPEC d'être porteurs.

M. PELLET.– Je serai d'avis que ce ne soit pas une demande, car la demande a déjà été faite, mais la condition à l'acceptation de l'accord, ce n'est pas la même chose.

Même si l'on peut très bien faire référence dans la formulation à l'accord oral, sans ambiguïté. Donc il n'y en aura vraiment plus du tout.

M. GERVAIS.– Sous réserve de la possibilité pour les membres de l'UPEC...

M. PELLET.– D'être porteurs de ce projet.

M. GERVAIS.– Cela vous va comme formulation ?

Très bien. Tout le monde est d'accord ?

M. LE PRÉSIDENT.– Le CA approuve les modalités financières de participation de l'UPEC à l'I-SITE sous réserve de la possibilité pour des enseignants-chercheurs et chercheuses de cet établissement d'être porteurs de projet.

Sur cet intitulé, nous allons passer au vote. Y a-t-il eu des changements ?

Je vous propose de voter avec l'ajout de la réserve.

Qui vote contre parmi les présents ?

Y a-t-il des procurations Contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Y a-t-il des procurations abstention ?

Je vous remercie.

Les modalités de la participation de l'UPEC à l'I-SITE sont adoptées à l'unanimité.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1. Approbation de la participation de l'UPEC aux trois projets d'Ecole universitaire de Recherche portés par la ComUE Université Paris-Est

M. GERVAIS.– Je vais tâcher de faire un petit résumé des projets. Nous avons eu les documents proposés projet par projet. Je me base sur une note fournie par la vice-présidence Recherche.

Au-delà du projet EPIC présenté lors du dernier CA du mois de juillet, déposé par l'UPEC, nous avons trois projets EUR dont le porteur est l'université Paris-Est, donc la Comue.

Un projet est basé sur le Labex Bézout, le projet Bézout, avec comme partenaires, l'UPE, l'UPEM, l'UPEC, l'ENPC, l'ESIEE et le CNRS, qui porte sur les interactions entre le discret et le continu ; ce sont essentiellement des mathématiques.

Vous êtes sollicités auprès de l'ANR pour ce projet de 7 988 000 €. Notre participation au niveau de l'UPEC est essentiellement une participation en termes de valorisation homme/mois.

Nous avons un deuxième projet, le projet CIRU qui lui est basé sur le Labex Futurs Urbains. C'est un Collège international de recherche urbaine. Vous vous doutez bien que l'EUP au niveau de l'UPEC est fortement impliquée, mais il y a comme autres partenaires l'EIVP, l'ENPC, l'ESIEE, l'ENSA de Marne-la-Vallée et l'ENSA de Paris-Belleville, le CNRS et IFFSTAR. L'aide sollicitée auprès de l'ANR pour ce projet est d'environ 10 M€, 10 116 000 €.

Y a-t-il des représentants qui peuvent parler de ce projet ?

Je lis la note : « Le CIRU consiste à développer un écosystème de formation de recherche urbaine sur le campus de l'est parisien étroitement inséré dans un réseau européen international de partenaires scientifiques en cohérence avec le positionnement et les objectifs scientifiques de l'UPE et de l'I-SITE FUTURE.

Mme GUELTON.– Il y a trois actions, une action de formation à l'international, une action de montage collectif d'un master 1, où sont effectivement impliqués des programmes de recherche internationaux, ...

M. GERVAIS.– J'ai sur ma note : « Le CIRU se donne trois objectifs stratégiques : renforcer les coopérations interdisciplinaires de recherche en lien avec les formations, accroître le nombre de docteurs diplômés de l'UPE dans le champ de la recherche urbaine et développer leurs perspectives professionnelles et, comme dernier axe, renforcer le rayonnement international de l'UPE par une politique de mobilité internationale sortante et entrante des étudiants de master, des doctorants et des chercheurs. »

Mme GUELTON.– Le projet est de monter un M1 international en anglais pour accueillir des étudiants étrangers qui poursuivront en L2 dans différents masters internationaux proposés au niveau du Labex.

Le deuxième point est d'organiser un post master qui prépare les doctorants internationaux à la recherche pour éviter – vous avez dû tous être confrontés à l'arrivée de doctorants un peu de partout, mais dont on ne connaît pas forcément les bases en matière de recherche – Ce post master, serait une façon de préparer les étudiants internationaux à la recherche dans le Labex en particulier.

Troisième point, les échanges internationaux en particulier avec la mobilité étudiante/chercheurs.

M. GERVAIS.– La participation de l'UPEC est essentiellement une valorisation en termes de masse salariale d'enseignants ou d'enseignants-chercheurs.

Troisième projet déposé par UPE, qui lui aussi se base sur un Labex cette fois-ci c'est le Labex Sites, c'est le projet NUMIS, Numérique et Innovation en société, dont les partenaires institutionnels sont bien sûr l'UPEC, l'UPEM, l'ESIEE et l'INRA. Quelqu'un peut-il parler de ce projet ici ?

Si je lis la note, cela vise à apporter des programmes de recherche et d'enseignement pour relever les défis scientifiques et socio-économiques sur numérisation et innovation en société.

On proposera des programmes d'étude dans le but d'acquérir une double compétence, des connaissances disciplinaires en SHS, et compétence en méthode numérique et analyse de données, mobilisables en situation professionnelle, recherche incluse.

L'aide sollicitée auprès de l'ANR pour ce projet est de 6 M€. Je précise qu'au-delà de la valorisation en masse salariale des enseignants-chercheurs qui participeront à ce projet, il y a aussi un co-financement de 21 000 € de la part de l'UPEC pour financer des séminaires doctoraux. Dans ce projet, il y a non seulement la valorisation mais aussi un financement.

Y a-t-il des questions ?

M. LE PRÉSIDENT.– Sur ces trois projets, nous allons soumettre ces projets à votre approbation pour la participation de l'UPEC.

M. PELLET.– Je trouve qu'il y a un problème d'ordre démocratique dans ce qui nous est proposé. On nous demande de voter sur trois textes d'une cinquantaine de pages, dans lesquelles il y a une page en français. Nul n'est censé ignorer l'anglais, sans doute, mais je demande où une telle règle, apparemment admise par tous, figure. J'en connais en revanche une en démocratie qui est que, quand on demande à des élus de voter sur un texte, il faut s'assurer que le texte mis au vote sera compris par tout le monde. Quand je dis compris par tout le monde, l'anglais de ces textes n'est pas extrêmement compliqué, mais tout de même, il y a des formules dont je suis persuadé

que la plupart d'entre nous ne saisissent pas forcément la subtilité. Or, il y a un engagement. Personnellement, même au-delà de cela, je trouve que la démission des enseignants de l'université devant ce genre de fait considéré comme acquis me semble catastrophique, scandaleuse. Je sais bien qu'il faut que les projets soient déposés en anglais parce que ce sont soi-disant des jurys internationaux, soit, mais l'exigence d'une version française en particulier quand il s'agit de solliciter le vote d'universitaires français, que tout le monde puisse lire clairement, avec toutes les possibilités de saisir la subtilité des formulations devrait être une exigence. Je ne sais pas si cela existe mais pour moi ce serait un cas de déclaration d'irrecevabilité de ces textes au vote. On ne peut pas demander de voter sur un résumé d'une page sur 50 pages, quand tout ce qu'il y a d'important dans ce texte est dans le reste des pages. C'est juste pour sourire, mais quand on tombe, page 37 ou 38 de l'un de ces projets, sur l'expression « *graduate school* "à la française" » je trouve cela assez savoureux. Dans le texte qui nous est soumis l'expression « à la française » nous est soumise entre guillemets. Nous sommes en connivence entre Américains qui s'amusent des expressions typiquement françaises pour dire « à la française ». On est tombé sur la tête. C'est comique mais cela me semble tragiquement comique.

Diafoirus au XXI^e siècle n'est plus médecin depuis longtemps, il est rédacteur de projet. Doit-on se soumettre en tant qu'élus à ce genre de fonctionnement ? Pour ma part non, j'estime que l'on n'a pas à se soumettre à ça. Il ne s'agit pas d'une défense archaïque de la langue française face à l'invasion de l'anglais, il s'agit d'une défense minimum du bilinguisme. On peut sans interdire l'usage courant d'une langue étrangère, revendiquer que l'université française continue de fonctionner sur le bilinguisme.

Ma remarque est antérieure même à l'examen du contenu des textes.

Après, j'aurais une autre question sur le contenu, mais je me demande même si je suis cohérent avec moi-même si j'entre sur les questions sur le contenu.

M. WOLKENSTEIN.– Je ne suis pas du tout d'accord. D'abord on vote sur un dépôt de dossier, pas sur un contenu scientifique. Deuxième point, nier l'évidence que les appels d'offres internationaux et nationaux ont changé de teneur et sont structurants pour la France, pour l'Europe et pour l'Amérique, dans un contexte de compétition – pas de compétitivité – majeure, nous n'avons pas le choix. On peut le regretter. J'admets les regrets, mais au-delà des regrets, point de salut.

On ne peut pas aujourd'hui revenir en arrière et se dire qu'on va se laisser tondre parce qu'à un moment donné, on refuse de lire des textes en anglais quand on a une envie d'avoir une université à visibilité internationale. Si l'on repart à la conquête du français, dans quelques millénaires peut-être,

M. PELLET.– J'ai parlé d'exigences de bilinguisme.

M. WOLKENSTEIN.– On est suffisamment embêté sur le contenu de ces dossiers qui font 50 pages ! Que celui qui a rempli un dossier ANR jette la première pierre à celui qui ne le rend pas en anglais pour le CA. Un peu de flexibilité et d'adaptabilité me semble la moindre des choses sinon nous n'aurons jamais plus rien.

Si on me demande de remplir un dossier ANR en français, en anglais, à la française alors là...

En revanche, je suis d'accord avec toi sur le côté savoureux du « à la française ». Au-delà, on est dans une bataille, on ne rigole plus : si aujourd'hui on n'a pas les moyens de la recherche et de la visibilité, ils sont en anglais, je ne suis pas sûr que ce soit de l'anglais mais en *international english* et je pense qu'on détruit tous les jours le *british english*, peut-être une revanche à la française.

M. PELLET.– C'est un autre débat. Je fais la différence entre adaptation et soumission.

M. DUBOIS-RANDE.– Personne ne t'empêche de déposer un dossier en français à l'ANR.

M. PELLET.– Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. DUBOIS-RANDE.– Ce sont des combats d'arrière-garde. On peut discuter pendant 3 heures.

M. PELLET.– Je parle de ce qui est soumis au vote.

M. DUBOIS-RANDE.– Ce sont des discussions qui sont très ringardes.

M. PELLET.– Est-ce que tout le monde a compris l'intégralité des textes ici proposés ? C'est concret ! Les gens vont voter. Évidemment, ce n'est pas bien,

M. DUBOIS-RANDE.– Demandons au CA s'ils soutiennent la logorrhée de paroles depuis une demi-heure ou une heure sur le principe de la langue française sur des dépôts d'ANR internationaux... On est sur le dépôt. Si vous voulez barrer ça, continuez comme ça.

M. PELLET.– Évidemment ce n'est pas bien porté de dire qu'on ne comprend pas bien l'anglais, c'est différent de la réalité.

M. DUBOIS-RANDE.– On ne peut pas revenir sur la politique nationale.

M. PELLET.– Est-ce que les gens qui vont voter, qui vont prendre une position là-dessus ont compris toutes les nuances des textes qui leur sont soumis ? Je pose la question, elle n'est pas absurde puisqu'on est dans une enceinte démocratique.

M. LE PRÉSIDENT.– On est dans un calendrier relativement contraint sur le dépôt des projets soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

Nous pourrions éventuellement – nous allons nous mettre au ban – si nous prenons comme résolution, et nous n'en discuterons pas aujourd'hui sur ces projets, peut-être plus tard, d'adopter une position qui est de dire : « tout projet qui est soumis à une Commission ou au Conseil d'Administration de l'université doit être en langue française ». Je ne suis pas certain qu'on soit très populaire.

M. TUTIN.– On pourrait avoir un résumé en français.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y a un résumé en français.

M. WOLKENSTEIN.– Il fait une page par essence.

M. LE PRÉSIDENT.– Je veux bien qu'on ouvre le débat une autre fois mais on ne peut pas demander aux rédacteurs des projets de fournir une traduction qu'on examinera de plus trop tard. C'est le principe de dépôt et de participation à une EUR.

M. PELLET.– Nous sommes typiquement dans le cas généralisé de l'abandon.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous revendiquerons d'autant plus l'axe francophonie et bilinguisme.

M. PELLET.– Il faudra le revendiquer en anglais. C'est le problème.

M. LE PRÉSIDENT.– Je propose qu'on passe au vote.

M. PELLET.– Je suis désolé, tout le monde est peut-être d'accord ; j'ai lu les textes, des questions se posent. Peut-être qu'il ne faut pas poser de question, je n'en sais rien, je suis désolé d'être le seul à poser une question sur le contenu.

Ces trois projets qui sont portés par l'UPE, s'inscrivent clairement, c'est explicite tout au long de ces textes dans la perspective de la création de l'université cible. C'est rappelé dans absolument tous les textes.

Que votons-nous, nous, en tant que Conseil d'Administration UPEC ? Votons-nous le simple fait que dans le projet, dans deux d'entre eux, soit mentionnée la participation de l'UPEC ? Est-ce que nous votons la nature des projets ? C'est un débat, on va me dire que ce n'est pas un débat qu'on peut avoir en CA, il faut quand même que tout le monde ait à l'esprit la finalité des EUR.

Il y a ici quelques directeurs de composantes. On peut faire l'autruche, mettre la tête dans le sable. Il est évident qu'à long terme la combinaison nouvelle structure, nouvelle université, nouvelle EUR, a pour fonction de faire éclater à terme les composantes, de faire dépendre d'objectifs industriels très précis la nature même des enseignements en master. Je sais que ce n'est pas un débat qui peut se résoudre dans le cadre de ce CA, mais avant de voter les yeux fermés en disant « *it is a very good project* », on peut quand même poser la question de la finalité de ces projets.

Mon laboratoire participe à l'un des projets, je vais donner l'impression de tirer sur la participation du labo auquel j'appartiens,

M. LE PRÉSIDENT.– Nous votons la participation de l'UPEC à ces EUR qui sont portées par des Labex et sur lesquels il y a effectivement des équipes de recherche, des enseignants–chercheurs, sur CIRU etc., liés aux Labex existants.

Au niveau de l'évolution de la loi, etc. des périmètres, il n'est pas impossible que les Labex soient intégrés dans une espèce de dispositif I–SITE large. Quoi qu'il en soit, les Labex existent.

Par ailleurs, sur les aspects plus scientifiques, il y a eu des examens au niveau de la Commission recherche, je pense qu'on vote le principe qui est de dire : oui l'UPEC souhaite participer au dépôt de ce projet.

M. PELLET.– Là encore, combat d'arrière–garde, mais quand je vois qu'un chercheur de l'INRA porte un projet qui vise à développer les humanités numériques, et qui donc à terme, va constituer une structure mise en face des actuelles UFR de lettres et de sciences humaines, je me dis que si tout le monde l'accepte très bien, ma dimension « Don Quichottesque » trouve ses limites.

M. LE PRÉSIDENT.– On ne sait pas de quoi l'avenir sera fait sur les évolutions,

M. PELLET.– On peut parfois en avoir une idée quand même.

M. LE PRÉSIDENT.– Oui. En l'occurrence, c'est un appel à projet pour savoir si dans le cadre de ces Labex on souhaite participer à ces EUR.

Mme HUMAIN–LAMOURE.– Très rapidement parce que l'UFR de lettres, sciences humaines a été cité, ce projet n'est peut-être pas le meilleur exemple puisque nous avons appris fort tardivement ce portage, néanmoins pour les autres EUR auxquelles participe l'UFR LLSH, il a été très clair et très net, le président en ce point a été particulièrement honnête et je l'en remercie, ce ne sont pas des structures supplémentaires. Les formations restent bien dans les UFR, les laboratoires aussi, et il y a des garanties d'inscription, notamment des étudiants, qui sont très fortes pour

l'instant. Toutes les EUR qui auraient pu nous intéresser mais qui n'offraient pas ces garanties, nous n'y sommes pas allés avec l'appui plein et entier de l'université.

Je crois qu'ont été posées un certain nombre de garanties. Ensuite on ne sait pas effectivement de quoi l'avenir sera fait et rester isolé n'est pas non plus la solution. Cela a été débattu en conseil d'UFR, et nous avons pris la décision de participer à ces EUR dans la mesure du possible, et sous certaines conditions de garantie.

M. LE GOFF. – Le prérequis qui a été formulé par le vice-président recherche de l'UPEC auprès de mes collègues a été cité à plusieurs reprises dans le cadre de l'exercice de réponse d'appel d'offres, qui ne posait pas question et permettait de rassurer les collègues. Un cadre de réponse a été donné à l'UPEC qui était très clair, qui était bien avant que les réponses soient formulées, et même imaginées.

M. LE PRÉSIDENT. – Si le débat est clos – nous pourrions le rouvrir – je soumetts à votre approbation la participation de l'UPEC à ces trois projets d'EUR.

Nous passons au vote. Il n'y a pas eu de modification.

Qui vote contre ?

Procurations contre ?

Abstention ? 1 abstention.

Mme FAURE. – Pourrions-nous avoir un bilan ?

M. LE PRÉSIDENT. – Nous finissons le vote.

Procuration d'abstention ? 1 procuration abstention

Donc 2 abstentions.

<p>La participation de l'UPEC aux trois projets d'Ecole universitaire de recherche portés par la ComUE université Paris-Est est approuvée.</p>

Mme FAURE. – Pourrions-nous avoir un bilan d'étape ?

M. LE PRÉSIDENT. – Il faut déjà qu'il soit accepté.

Ensuite, vu que c'est politiquement correct d'essayer d'amplifier ou de renforcer le lien entre formation et recherche, je pense que l'évaluation pour des EUR qui seraient acceptées ne sera valable qu'à la fin de la première année du cursus universitaire, qui permettra d'évaluer la pertinence, l'attractivité de la formation, si l'on a bien coché le critère international. Il est certain qu'il y aura des demandes d'évaluation des EUR par les agences. Nous aurons donc les informations.

Mme FAURE.– Je parlais de point d'étape, pas d'évaluation finale. Je parlais de point d'étape sur le lien avec la ComUE. On l'a toujours demandé, c'est-à-dire une présentation régulière des actions avec la ComUE, ce que nous portons en commun, que les élus du CA sachent concrètement le travail qui s'est fait avec la Comue, débouche sur quoi, ce qu'on fait, etc.. On l'a toujours demandé, il y a toujours eu le président de la Comue qui venait faire un point sur ce travail. Il est important même si on est membre extérieur, qu'il y ait un point, que les élus sachent l'investissement que fait l'UPEC en termes de personnel etc.

M. LE PRÉSIDENT.– Je suis tout à fait d'accord.

Mme FAURE.– Qu'il y ait un retour sur les instances du travail fait.

M. LE PRÉSIDENT.– Les PV sont accessibles, mais il y a un point que je fais à tous les CA. C'est ton premier CA. Dans un contexte où on sort juste d'une période de tensions extrêmes, où Philippe TCHAMITCHIAN il y a plus d'un an est venu au Conseil d'Administration, est venu au CoDir et est reparti très fâché, Il n'était pas possible dans la période de l'inviter pour lui demander de faire un point.

Maintenant dans le cadre de l'évaluation, de la construction du projet autour de deux pôles qui sont ville-ingénierie et santé- société, on va reconstruire des choses, dans le cadre de l'HCERES, on va travailler avec la ComUE, avec l'université cible, sur notre offre de formation, avec l'école nationale des Ponts, avec les laboratoires et les partenaires, nous pourrons faire un point. De toute façon, en termes d'autoévaluation,

et de ce qu'on pense aussi, nous aurons un calendrier HCERES qui permettra de faire des points réguliers.

Pour l'instant, nous nous sommes vus il y a quelques jours seulement ; Philippe TCHAMITCHIAN – on sort d'une période de tourmente – ne serait pas venu donner des comptes ou s'expliquer devant le CA de l'UPEC. Nous sortons de cette période de crise et allons pouvoir l'envisager.

M. TEBOUL.– Je vais juste revenir sur le point évoqué précédemment : je comprends le point de vue de ceux qui ont des impératifs pour le faire en anglais, de pouvoir participer à des projets et permettre à l'UPEC d'être présente dans la recherche.

Il y a quand même un point qui mérite d'être précisé, c'est que tous les membres du Conseil doivent pouvoir voter de manière éclairée, c'est-à-dire en connaissance de cause et en compréhension. Sans aller jusqu'à la traduction dans le détail des 50 pages, ce qui paraît être une aberration, pourrait-on fixer pour l'avenir la règle suivante ? Avoir une page en français qui permet de mettre en évidence l'essentiel du projet de manière à ce que tous les membres aient un vote présentant un caractère éclairé. C'est une question que je pose pour une question d'organisation.

M. WOLKENSTEIN.– C'est fait.

M. TEBOUL.– On ne l'a pas vraiment. Pas dans le détail.

M. WOLKENSTEIN.– Dans ce cas ce n'est pas un résumé. On est dans une tautologie sophistiquée. Il y a un résumé en français déposé : donc soit cela suffit, soit cela ne suffit pas, mais s'il faut traduire l'intégralité du projet, non.

M. TEBOUL.– Il s'agit de porter à la connaissance des membres suffisamment d'informations pour que leur vote soit éclairé et non pas automatiquement donné, arraché, en faisant confiance à l'autorité. C'est pour que le vote ait une signification. On peut se placer dans cette perspective et pas dans celle de bloquer des projets qui sur le plan international doivent être présentés en anglais. C'est une question d'honnêteté, dont je comprends la signification au regard de la notion de vote.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vais demander au responsable de la DRV si les agents de la DRV peuvent sur chaque projet soumis faire un travail de résumé d'une page des projets. Il faut que quelqu'un fasse ce travail.

M. TEBOUL. – Pas une présentation comme celle qui était donnée et ne permet pas d'avoir une idée du contenu.

M. PELLET. – Le résumé d'une page en français dans les textes, c'est la partie la plus générale du projet. Admettons que les cinquante pages ne soient pas traduites, qu'au moins l'essentiel du contenu de chacune des parties soit extrait et présenté en français pour que tout le monde puisse juger en connaissance de cause. C'est effectivement l'esprit de mon intervention.

M. LE PRÉSIDENT. – Nous évaluerons la faisabilité, mais il est clair que c'est un travail supplémentaire. Je rappelle que ces projets ont été présentés en CA de la ComUE, ont été évalués en Commission recherche à l'UPEC.

M. TUTIN. – Ces projets ont été généralement présentés dans plusieurs instances, dont il existe des comptes rendus. Ce n'est pas forcément un travail considérable de les reprendre et d'en faire quelque chose de propre à présenter en CA.

M. LE PRÉSIDENT. – Très bonne idée.

2.2. Approbation des annexes financières d'un diplôme universitaire et d'un diplôme interuniversitaire.

M. GERVAIS. – Deux annexes financières vous sont proposées aujourd'hui.

La Commission des moyens s'est réunie la semaine dernière, le 22 septembre, pour étudier ces annexes financières et, au préalable, une présentation a également été faite pour la partie pédagogique en CFVU au mois de juillet, pour la partie pédagogique.

Un premier diplôme est porté par l'EUP qui est un DU, Démarche de programmation architecture, urbanisme génie urbain, dont le sigle est D-PRAUG.

Vous voyez la fiche financière, je suis désolé mais l'année universitaire est 2017-2018, et non 2016-2017 comme indiqué. La particularité de cette fiche qui nous a été expliquée par Corinne en Commission des moyens est qu'il y a une convention avec l'EIVP, et la gestion administrative est prise en charge essentiellement par l'EIVP, et aussi les charges d'enseignement.

Mme GUELTON.– C'est une formation tripartite et, dans le montage, il a été choisi d'avoir une unité de gestion, auprès de l'EIVP qui redistribue les montants. La présentation telle qu'elle vous est faite rend compte de la répartition des charges. L'EIVP encaisse les recettes et réalise les dépenses, et les répartit aux trois partenaires à hauteur des effectifs en recettes et des dépenses prises en charge par chaque partenaire.

On en a parlé, la fiche n'est pas très lisible elle est comptable, elle respecte la répartition des moyens et des recettes, puisque les recettes sont reversées à chaque membre, c'est ce qui est affiché au tableau, en fonction des effectifs et des charges engagées par chaque formation et éventuellement en fonction des résultats s'il y en a.

M. GERVAIS.– Au niveau de la Commission des moyens, cela n'avait pas posé de problème, on a eu toutes les réponses. Du point de vue financier il n'y a aucun problème.

S'il n'y a pas de remarque, je passe à la deuxième fiche.

Un DU Surveillance des produits de la santé. Il s'avère qu'une remarque avait été faite en Commission des moyens sur la soutenabilité financière.

Vous voyez la fiche telle qu'elle a été révisée après les remarques des membres de la Commission des moyens. La première version qui a été présentée affichait un résultat bénéficiaire de 496 € sur la base d'une quinzaine d'inscrits. Comme c'est une création,

la remarque suivante avait été posée par un membre de la Commission des moyens : peut-on être assurés qu'on ait bien un effectif de 15 dès la première année ? A la suite de cette remarque, qui a été transférée au porteur du projet, les tarifs ont été légèrement revus. Le nombre d'inscrits c'est toujours 15, les tarifs ont été revus de manière à avoir un excédent un peu plus élevé. J'ai eu comme compléments d'information : « Il a été procédé à une augmentation des tarifs afin de lever l'inquiétude sur l'équilibre budgétaire et inscrire le DU dans un niveau de prix raisonnable. La décision d'ouverture sera prise en fonction du nombre d'inscrits. Si celui-ci est insuffisant, le démarrage de la formation sera reporté à une année ultérieure. »

Ce sont les précisions qui ont été apportées à la suite de la Commission des moyens. S'il n'y a pas de remarque, je propose de passer au vote de ces annexes financières. Je rappelle que nous votons ici, uniquement sur la partie annexe financière, et donc les droits spécifiques afin que les tarifs puissent être proposés aux nouveaux inscrits. S'il n'y a pas eu d'évolution sur le nombre de procurations, je propose de passer au vote.

Parmi ces annexes financières, parmi les présents qui votent contre ?

Procurations contre ?

Qui s'abstient ?

Procurations abstention ?

Les deux annexes sont approuvées à l'unanimité.
--

2.3. Approbation des enveloppes formation et recherche

Pour le point suivant, il était prévu de faire une présentation des enveloppes formation et recherche mais au préalable, comme vous avez pu le constater dans l'espace collaboratif nous vous avons mis une note, je demanderai à Claude PASQUIER de venir

présenter la note en question concernant la situation de l'exécution budgétaire à fin août.

Mme PASQUIER.– Pour faire un point sur l'exécution budgétaire à fin août. Nous aurons prochainement la situation à fin septembre, mais pour le moment, notamment sur la masse salariale, il faut attendre d'avoir le versement de la paye de septembre. Si nous regardons hors investissement, l'exécution budgétaire, celle-ci a été réalisée à hauteur de 61,5 % des prévisions, contre 65,3 % des réalisations définitives 2016. Les dépenses engagées le sont à 65,9 % contre 66,3 % en 2016.

Globalement, hors investissements où nous avons des taux d'exécution plus faibles que l'année précédente – c'est évidemment moins comparable d'une année sur l'autre puisque cela dépend des calendriers de programmation et de travaux – on est plutôt à une sous-exécution des dépenses, tant en droit constaté qu'en dépenses engagées. Ces dépenses hors investissement sont d'une part bien sûr la masse salariale, et d'autre part, le fonctionnement.

Sur le fonctionnement, nous constatons un taux de réalisation inférieur à l'année précédente. Il représente 43,9 % des prévisions, contre 53,1 % des réalisations définitives en 2016.

Vous voyez les chiffres : 17, 8 M€ contre 19,2 M€ l'année précédente, soit une diminution d'un 1,4 M€ en fonctionnement alors que les prévisions budgétaires de 2017 tiennent compte d'une annuelle de 4,4 M€. Sur le fonctionnement, nous serions plutôt en dessous de l'année précédente.

La masse la plus importante concerne la masse salariale. A fin août, on a réalisé 122, 3 M€ contre 119,5 M€ en 2016 à la même époque, soit une augmentation en valeur de pratiquement 2,2 M€.

Nous avons budgétisé en 2017, après le budget rectificatif, une augmentation de la masse salariale de 5 M€. En réalité, vous voyez que l'exécution sur 2017 représente

65, 33 % des prévisions, contre 65,67 % des réalisations. On est beaucoup plus proches de l'année précédente.

Ces dépenses de masse salariale sont réparties entre essentiellement des dépenses de rémunérations principales des personnels fonctionnaires et contractuels, des contractuels sous contrats de recherche et des rémunérations accessoires, c'est-à-dire les heures complémentaires, les vacances pédagogiques et administratives.

Ces réévaluations accessoires sont budgétisées dans chacune des composantes réalisant ces rémunérations. De manière centrale, sont gérées les rémunérations principales des 2 500 personnes de l'établissement fonctionnaires et contractuelles.

Nous notons que s'agissant des rémunérations principales, nous constatons un taux d'exécution à fin août supérieur à l'année précédente. Nous sommes à 66,04 fin août 2017, contre 65,93 en 2016 à fin août. Donc une augmentation à ce jour de 2 274 000 €, essentiellement sur la population enseignante.

Cela semble faible en pourcentage, la différence n'est pas importante, mais nous sommes sur des masses effectivement très importantes. Il faut maintenant projeter l'atterrissage à fin 2017. Ces projections sont établies par population et, on peut dire à ce jour, qu'*a priori*, compte tenu des informations qu'on a à fin août, il conviendrait d'augmenter une prévision budgétaire de la masse salariale des personnels permanents d'environ 360 000 € sur 2017. Ces chiffres seront affinés au fur et à mesure d'ici le budget rectificatif n° 2. On peut aujourd'hui considérer qu'il faudra rajouter sur la masse salariale des personnels permanents pour assurer les payes jusqu'en décembre 2017, de l'ordre de 360 000 €, dont 100 000 € d'augmentation du RIFSEEP sur 2017.

La préparation du budget rectificatif est en cours ; *a priori*, nous pensons pouvoir équilibrer sur 2017 cette prévision. En revanche, il faut savoir que l'impact - nous verrons tout à l'heure pourquoi - sur 2018 de ce dépassement budgétaire sera sur 12 mois, au lieu de 4, donc effectivement ce sera plutôt de l'ordre d'1 M€.

Pourquoi cette augmentation ? Nous pouvons constater que les personnels rémunérés ont changé dans les catégories.

Au 31 août 2017, par rapport au 31 août 2016, ce que l'on appelle les équivalents temps plein travaillés, les ETPT rémunérés, si on les compare, on s'aperçoit qu'on a en moyenne, sur les 8 premiers mois, rémunéré 15 chercheurs de moins que l'année précédente : ceci est lié aux contrats de recherche. En revanche, nous avons rémunéré pratiquement 4 enseignants de plus - 3,6 de plus - et 2,4 BIATSS de moins. Les populations rémunérées ont donc évolué par rapport à 2016. Non seulement elles ont évolué mais les catégories rémunérées ont évolué.

On s'aperçoit que sur les 8 premiers mois, on a rémunéré davantage de professeurs de classes exceptionnelles, moins de classes normales, on a rémunéré plus de FCF, notamment des hors classe, des PRAG hors classe, évidemment moins de classes normales, plus de PRAG et moins de certifiés. Tout cela a un impact sur les dépenses constatées.

Ces repyramidages ont été réalisés alors même que pendant le même temps, sur 2016 et 2017, il n'y a pas eu financement supplémentaire de l'Etat pour cette augmentation, qu'on appelle le GVT, le glissement vieillesse technicité.

Ce glissement vieillesse technicité est le solde entre le GVT positif, c'est-à-dire tout ce qui concourt à l'augmentation de la masse salariale, le vieillissement des personnels, l'avancement, et ce que l'on appelle le GVT négatif, qui est le solde entre les personnels rémunérés qui partent, et les personnels rémunérés qui arrivent.

Autrefois, l'UPEC avait un volant de départs, notamment je parle des personnels enseignants et enseignants-chercheurs, suffisamment important pour compenser ce GVT positif. En réalité on avait un GVT au solde quasi nul, voire légèrement inférieur.

Il faut savoir que depuis deux ans, j'ai l'impression qu'effectivement les choses continueront dans ce sens, le nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs qui partent de l'UPEC, sont en nombre décroissant. Effectivement, ce que nous pouvons

constater sur une moindre rémunération des personnels arrivants, ne compense plus le vieillissement et l'avancement des personnels restants.

Ce calcul de GVT, on ne peut que le faire *a posteriori*, on l'a calculé pour 2016 par rapport à l'année 2015, et cela représentait 930 000 €, alors qu'il était encore négatif en 2014, donc on voit l'évolution de notre masse salariale.

Un point d'information : vous savez tous qu'il y a eu des annonces sur le financement du GVT par le ministère pour 2018.

A priori les éléments dont ils disposent sont effectivement ce GVT 2016 qui a été remonté par l'ensemble des universités. Il faut savoir que le mode de calcul du GVT pris en compte par le ministère n'est pas le GVT réel. C'est parce qu'il considère qu'on ne doit prendre en compte que le vieillissement des personnels mais sans avancement, c'est-à-dire que les changements de corps ne sont pas pris en compte. Nous avons fait le calcul en 2016 à la fois en coût réel constaté de GVT, de 930 000 €. Il faut savoir que ce qui sera pris en compte par le ministère sauf si les modélisations changent, mais ce qui était pris en compte ultérieurement, représente à peine 360 000 €, 278 000 €.

L'établissement doit faire face et trouver les moyens de faire face à ce différentiel.

Évidemment ce calcul de GVT, dans la mesure où il est forcément réalisé *a posteriori*, on peut projeter une augmentation chaque année sur la base des années antérieures. Évidemment il peut y avoir une réalité différente, donc chaque année en cours d'année on est obligés de s'adapter budgétairement pour ajuster nos prévisions.

Cela signifie qu'au titre de 2017, nous avons considéré que c'était la même chose qu'en 2016, cela restera à vérifier en clôture de l'exercice 2017. On peut supposer que ce sera du même ordre, 930 000 € également.

Ce GVT continuera dans les années à venir dans la mesure où on voit bien que ce qui faisait notre GVT négatif se réduit, c'est-à-dire le solde des entrées/sorties,

notamment de la population enseignante, qui a un impact beaucoup plus important sur notre masse salariale globale qu'une certaine variation des personnels BIATSS.

M. GERVAIS.– Merci.

Je l'ai déjà signalé, je m'excuse de la redite pour ceux qui étaient en Commission des moyens et en CoDir, tous les enseignants-chercheurs de cette salle ont dû remarquer que lorsque nous assistions à des Comités de sélection, qu'aujourd'hui nous avons des candidats pour les maîtres de conférences de plus en plus âgés et expérimentés, et pour rejoindre votre propos sur le GVT négatif, le delta est moindre parce qu'il y a moins de mobilités et beaucoup moins de postes à l'échelle nationale. Ce n'est pas spécifique à l'UPEC mais à l'échelle de la France, mais aussi le fait que les jeunes maîtres de conférences en réalité aujourd'hui sont classés de plus en plus haut, parce qu'ils ont réalisé un, deux, trois voire quatre post doctorat. Au lieu d'être classés en deuxième échelon, ils vont être classés au 3^{ème}, 4^{ème}... j'ai même vu du 6^{ème} échelon. Par rapport à quelqu'un qui part, le delta est donc moindre.

Ce GVT négatif qui se réduit, il faut en tenir compte dans nos prochains budgets, et il faut effectivement adopter une stratégie qui permette de prendre en compte aussi l'impact du GVT.

Je pense qu'il y a plusieurs choses à faire. Il était prévu un point sur l'approbation des enveloppes formation recherche. Comme vous l'avez compris aujourd'hui, dans une vision très pessimiste des choses, on aurait, si la dotation complémentaire n'était pas renouvelée, 2,8 M€ à financer. *A priori*, il n'y a pas de baisse de budget donc on peut espérer que la dotation complémentaire de 1,89 M€ qui avait déjà été utilisée en 2017 pour financer l'impact des campagnes d'emploi 2016-2017, il est clair qu'on en aura besoin aussi en 2018 pour financer cette augmentation de la masse salariale. Cela signifie que sur les bases de l'observation à fin août, il y a environ 1 M€ à trouver.

Il y a eu une annonce – pour l'instant ce ne sont que des annonces on n'a pas encore de retour du ministère – et il a été précisé lors de la dépêche que les critères de calcul

seraient connus dans les prochaines semaines, donc il faut attendre de savoir quels sont les critères de répartition.

Sur la base de ce que vient de dire Madame PASQUIER, sur le fait que finalement ce n'est pas l'ensemble du GVT, mais uniquement la partie qui correspond à tout ce qui n'est pas changement de corps, d'échelon, avec le chiffre de 270 000 € à peu près, cela veut dire qu'il reste 660 000 € à trouver pour financer la masse salariale, au minimum, sans tenir compte du GVT de l'année suivante. Cela représente des chiffres assez importants.

La stratégie est de plusieurs niveaux. Un premier point est de faire valoir nos besoins liés à l'impact de la rentrée et des effectifs étudiants. Nous allons attendre la fin du mois de septembre, début octobre, pour avoir des chiffres précis et faire remonter cela au niveau de nos tutelles.

Un deuxième point est que nous aurons besoin de renseignements plus précis sur les effets des annonces du ministère. D'après ce que j'ai pu lire, nous n'aurons pas de notification avant début novembre. L'an dernier, pour la dotation complémentaire, on avait eu l'information fin novembre. Nous pouvons espérer que nous aurons les informations début novembre.

Par ailleurs, comme l'a annoncé Olivier, au-delà du budget 2018, il faut penser au budget suivant, et donc revoir notre modèle économique. C'est quelque chose que j'avais déjà dit devant cette instance il y a un an, c'est pourquoi on avait organisé ce séminaire sur le modèle économique en juillet dernier. Je pense qu'il faut le poursuivre.

Oliver l'a annoncé, on va mettre en place un groupe de travail. Il est important de pouvoir discuter avec l'ensemble des acteurs concernés sur le modèle économique. L'idée est d'ici l'été 2018 de trouver ce modèle. En attendant, il faut faire le budget 2018. Pour cela, nous avons besoin d'avoir plus de renseignements, c'est pourquoi aujourd'hui il est prématuré de faire voter des enveloppes formation recherche, qui

seraient forcément en baisse si je devais les proposer aux vues des données que nous avons à disposition.

C'est pourquoi je vous annonce que d'ici les prochaines semaines, j'ai prévu de rencontrer la plupart des directeurs de composantes pour faire un point sur la situation réelle budgétaire. Je ne vous cache pas qu'en ce moment j'ai des tableaux Excel dans tous les sens.

Les prochaines semaines seront consacrées à cela. Je pense que le CA du 20 octobre peut être une bonne période pour avoir un débat d'orientation budgétaire pour prévoir ce que nous ferons en 2018 et avoir des éléments plus précis.

Je propose de surseoir au vote d'aujourd'hui, sinon il faudrait impacter 1 M€ d'économie. Je propose de vous revoir le 20 octobre et je vous donnerai les propositions que nous ferons en termes d'orientation budgétaire. Nous pourrions discuter et nous aurons les premières propositions en termes de répartition des dotations aux formations, recherche et aux composantes.

Il est clair qu'au-delà de la masse salariale et de ces trois enveloppes, il y a aussi le fonctionnement général de l'établissement. Il faudra le prévoir aussi dans le budget initial qui sera proposé au CA du 15 décembre.

Pas d'inquiétude à avoir pour le budget rectificatif qui vous sera présenté au CA du 10 novembre. L'année dernière le budget rectificatif a posé quelques problèmes mais finalement, cette année, nous n'aurons pas de souci sur ce budget. En revanche, il y aura une période en octobre, novembre et décembre, où nous aurons l'occasion de discuter de ce budget 2018, et donc de poser les bases de l'architecture budgétaire du budget 2018, au CA du 20 octobre pour sa partie orientation budgétaire.

Mme FAURE.– La petite motion que je vous ai distribuée, parler de la politique d'emploi, elle se prépare maintenant.

Le sentiment des personnels actuellement, on a l'impression que c'est l'ajustement de l'université, parce qu'il est beaucoup plus facile d'ajuster la situation budgétaire,

la masse salariale à travers les postes notamment de contractuels vacants sur l'université, donc c'est tout de même un peu vécu ainsi.

Le sentiment d'un ajustement quotidien ; les personnels perçoivent que nous sommes une variable d'ajustement budgétaire sur la masse salariale. Il faudra faire des annonces pour que cela ne soit pas perçu dans ce sens-là.

Deuxième chose, c'est optimiste, c'est positif de se dire que les gens ne partent pas de l'université. Ils restent parce que l'université se rajeunit. Effectivement ce fonctionnement d'ajustement annuel me semble limite, parce qu'il devrait plutôt s'inscrire dans un projet, la masse salariale devrait s'inscrire dans un projet. Ce qui nous inquiète en ce moment, c'est la reconstitution au niveau de la masse salariale de recrutements de personnels contractuels ; ce sont des personnels non-titulaires. On s'est battu pour qu'il y en ait moins et plus de titulaires, et on voit qu'il y a de nouveau beaucoup plus de personnels contractuels, et qu'ils sont recrutés à minima comme dans le privé, c'est-à-dire des fiches de postes de catégorie C qui sont-ce des catégories B avec un salaire... L'attractivité de l'université ne peut pas se faire avec l'adéquation entre ce que l'on demande en compétence au personnel et derrière le salaire qu'on propose.

Se pose aussi la question du RIFSEEP puisqu'on parle des personnels titulaires. Quelle sera la politique de l'UPEC pour les personnels non-titulaires ? Va-t-on décider qu'on aura une politique salariale attractive pour les personnels non-titulaires ? C'est un débat pour le prochain budget. Actuellement, il y a beaucoup de communications pour les personnels titulaires dans les services, et dans les services on fonctionne avec des personnels non-titulaires. Pourquoi pas une enveloppe ?

Il faudrait une communication à l'intention des personnels non-titulaires, sur le RIFSEEP, recommuniquer.

Ce sont les questions sur la politique d'emploi. Nous sommes inquiets de ne pas avoir eu de débat au CT, et ce n'est pas à l'ordre du jour des prochains CT, sur les demandes

d'emploi pour 2018. On a l'impression que cela se fait de façon pas très démocratique. Ce n'est pas très clair, on n'a pas eu de note, les organisations syndicales n'ont rien eu.

M. GERVAIS.– Concernant votre dernière question, est-ce que ce n'est pas présenté en CT : tout est présenté au CT, sauf qu'une campagne d'emploi second degré sera présentée au prochain CT. La campagne d'emploi comme d'habitude sera présentée au CT du mois de novembre puisque la campagne d'emploi générale sera votée au CA du 24 novembre.

Tout sera présenté. Le CT est le 10. Il n'y a rien de caché, tout sera présenté, ce n'est pas fait à la marge.

Dans le prochain CT il y a la campagne d'emploi second degré. Je parlais de la campagne d'emploi générale, ce sera le 10 novembre, et ce sera présenté au CA du 24 novembre.

Concernant les agents non-titulaires, c'était le premier étage de la fusée, ce qui a toujours été dit par la DRH. Effectivement, tout un travail sera fait sur la politique indemnitaire et sur celle des agents non-titulaires. Cela fait partie des prochaines discussions avec les organisations syndicales. C'est programmé, pas de problème par rapport à cela.

Concernant le RIFSEEP, cela a été souligné par Claude PASQUIER, cela aura un impact de 275 000 €. Ce n'est pas une variable d'ajustement, il y a un vrai investissement de l'UPEC sur un régime indemnitaire, 275 000 € sur une année pleine.

Concernant les contractuels et fonctionnaires, je ne suis pas tout à fait sûr de ce que vous dites, nous verrons cela avec le Bilan Social mais je n'ai pas l'impression qu'il y ait une augmentation. Il y a un point bilan social tout à l'heure.

Mme FAURE.– Sur le modèle financier que vous avez abordé, je regardais la fiche DU tout à l'heure, vous avez vu que les personnels administratifs sont dans les charges logistiques.

M. GERVAIS.– Concernant les annexes, j'en ai parlé à plusieurs reprises dans ce CA et lors du séminaire du 5 juillet, l'idée à terme est de passer à ce que l'on appelle les coûts complets. J'imagine que toutes les rubriques seront vues.

Je vous donne rendez-vous le 20 octobre pour le débat d'orientation budgétaire.

Je passe la parole à Monsieur VERSCHEURE qui va nous parler des remises gracieuses et des admissions en non-valeur.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Approbation de remises gracieuses et admissions en non-valeur

M. VERSCHEURE.– Petit rappel réglementaire s'agissant de ce point. Les remises gracieuses et non-valeur sont présentées pour avis. Le Code de l'éducation prévoit qu'elles soient présentées par l'agent comptable pour avis du Conseil d'Administration et la décision relève du Président.

S'agissant des remises gracieuses, il est rappelé que dès lors que la décision est prise, la remise gracieuse éteint la créance. Il n'y a plus possibilité de réclamer la créance. S'agissant des non-valeurs, la créance n'est pas éteinte. Il est toujours possible si on s'aperçoit que la personne revient à meilleure fortune de lui réclamer la créance.

En 2012 il a été voté par le CA le fait que les créances inférieures à 250 €, après trois relances amiables, n'étaient pas transmises à l'huissier de justice pour recouvrement compte tenu des coûts induits. Elles étaient présentées en non-valeur.

Pour cette présentation, les non-valeurs s'élèvent à 21 700 €. Les remises gracieuses d'un montant de 13 000 €, des montants relativement modestes.

S'agissant des non-valeurs, vous avez la liste dans votre dossier. 19 créances sont d'un montant inférieur à 250 € pour lesquelles les trois relances ont été effectuées.

Pour celles supérieures à 250 €, à l'exception de deux créances, toutes ont été transmises à un huissier de justice pour recouvrement et ont donné lieu à

l'établissement d'un certificat d'irrecouvrabilité. Une créance, une pour un montant de 291,50 €, n'a pu être transmise à un huissier de justice pour défaut d'adresse. Une autre pour un montant de 2 100 € correspondant à une créance pour laquelle il y a eu une grosse difficulté de recouvrement, et la directrice de l'ESPE a souhaité l'abandon du recouvrement. A défaut d'autorisation, il n'était donc pas possible de poursuivre le recouvrement.

S'agissant des remises gracieuses, elles sont au nombre de 6. Quatre concernent des trop-perçus de rémunération, pour lesquels les personnes se trouvent en difficulté et ne peuvent pas a priori payer cette créance. On fait une demande de remise gracieuse. Deux concernent d'autres types de recettes, des recettes de formation continue en l'occurrence.

- S'agissant de la première, d'un montant 455 €, il s'agit d'un contrat de formation continue, pour laquelle le stagiaire se trouve en difficulté financière. Il touche l'allocation de solidarité. Elle n'a pas pu obtenir son diplôme en 2015-2016 et a demandé une remise gracieuse pour s'inscrire à sa formation pour son année 2016-2017. Le doyen de l'UFR SESS-STAPS a donné son accord sur cette remise gracieuse.
- La deuxième créance concerne un trop-perçu de rémunération, qui s'élève à 1 351 €. C'est une personne qui rencontre des difficultés financières, qui est encore rémunérée et employée par l'UPEC. Je n'étais pas favorable pour une remise gracieuse totale. J'ai convenu avec elle qu'on pouvait éventuellement lui accorder une remise gracieuse de la moitié de sa dette, soit 1 075 €, sous réserve qu'elle puisse acquitter le reste. Ce qu'elle fait jusqu'au mois d'octobre normalement dans la limite de 1 075 €. Si la personne paye son échéancier jusqu'au mois d'octobre, je ne peux qu'émettre un avis favorable à une remise gracieuse de la différence, soit 1 075 € de manière à ce qu'on prenne en compte sa difficulté financière.

- La troisième créance encore pour un trop-perçu sur rémunération, d'un montant de 1 183 €. Les revenus du couple sont relativement modestes. Le conjoint perçoit 785 €. La personne débitrice perçoit 481 €, ce qui fait que le couple a juste les revenus nécessaires pour faire face aux charges quotidiennes ce qui rend difficile le paiement de sa dette relative à un trop-perçu sur rémunération. Si l'on considère sa situation financière, elle n'aurait que 200 € de disponible par mois pour faire face à ce remboursement. La demande de remise gracieuse me paraît légitime.
- Une créance de 1 940 € correspond à un contrat de formation continue. L'intéressé a déjà versé sur son contrat la somme de 3 619 €, sur un montant total de formation qui s'élève à 6 559 €. Le couple a traversé de grandes difficultés financières, son conjoint est atteint d'une maladie importante, qui a généré des frais financiers très forts, ce qui légitime à mon avis une remise gracieuse. La directrice de l'IAE, concernée par ce dossier, a déjà donné son accord.
- Un trop-perçu sur rémunération de 3 093 €, pour lequel l'intéressé rend compte d'importantes difficultés financières, puisqu'il ne perçoit que 300 € de pension de retraite. Cette personne fait l'objet d'un suivi particulier par l'assistante sociale de l'université, qui met en évidence une situation financière très compliquée faisant que le couple, une fois les charges déduites, n'aurait que 600 euros pour faire face à sa vie quotidienne ce qui est, vous en conviendrez, relativement faible.
- Dernière créance de trop-perçu sur rémunération de 5 316 €. L'intéressé traverse d'importantes difficultés financières. Les revenus familiaux sont de 1 820 € par mois. Les charges usuelles de 1 000 €, et cette personne fait l'objet d'important retard de paiement qui peut assimiler sa situation à une situation de surendettement. A l'époque de l'élaboration du dossier, il y avait des retards

de paiement sur un certain nombre de dettes, pour un montant de près de 7 900 €. La situation financière pour ce cas est relativement compliquée, c'est la raison pour laquelle je suis favorable à une remise gracieuse.

M. LE PRÉSIDENT.– S'il n'y a pas de questions, de remarques, nous allons le soumettre à votre approbation.

Y a-t-il des modifications des procurations ? Non.

Je vous propose de voter.

Qui vote contre ?

Procuration ?

Abstention et procuration abstention ?

Les remises gracieuses et admission en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

3.2. Approbation de la tarification des concessions de logement

Mme PASQUIER.– Les agents logés dans les logements de fonction doivent s'acquitter des charges locatives, c'est-à-dire liées à la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage des logements qu'ils occupent.

Ces charges sont refacturées individuellement aux agents de l'université, sur la base d'un tarif voté annuellement par le CA.

Ce tarif est calculé sur la base des derniers montants constatés sur une année entière. Cette fois les charges 2016, en dépense d'eau, d'électricité et de chauffage.

Ce qui donne un tarif réactualisé à hauteur de 1, 29 euros par mois du m² et par an, 15,45.

Ce tarif est en augmentation par rapport à 2017 de 0,16 € par m². L'année précédente, c'était une réduction de 0,21.

D'une année sur une autre, la consommation d'eau, d'électricité et de chauffage peut varier à la baisse comme à la hausse et l'on reprend les derniers montants constatés. Ce sera applicable à compter de la facturation de 2018.

On ressort de l'année à venir ces charges locatives.

M. LE PRÉSIDENT. – Y a-t-il des questions ?

Nous votons à nouveau sur l'approbation de la tarification qui vous est présentée sur les concessions de logement.

Qui vote contre ?

Des procurations contre ?

Des abstentions parmi les présents ?

Procuration abstention ?

La tarification des concessions de logement est adoptée à l'unanimité.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Approbation du Bilan Social

M. SIOLY. – Bonjour à tous et à toutes. Le Bilan Social présente des informations portant sur les personnels de l'université : recrutement, emploi, parité, rémunération, congés, formation, handicap, relation professionnelle, de multiples sujets y sont retracés. Il sera difficile de résumer en quelques pages ce document qui en fait 90. Je présenterai quelques morceaux choisis, et en français, qui permettront de traverser les différentes thématiques du Bilan Social.

La première diapositive permet d'aborder la question des effectifs des personnels. Ils sont relativement stables, 2 631 en 2014, 2 627 en 2016, avec une même répartition entre personnels enseignants et personnels BIATSS, qui veut dire personnels techniques, personnels de bibliothèque, ingénieur, techniciens sociaux et de santé. 60 % d'enseignants / 40 % de personnel BIATSS.

Si on regarde la question de la part des agents contractuels, un sujet qui est débattu, il a fortement baissé ces dernières années, en particulier pour la population BIATSS puisqu'en 2012, la population BIATSS en 2012 comportait 27 % de contractuels et elle est aujourd'hui de 24 %. Elle s'est stabilisée en 2015 à 24 %, et on est toujours à 24 % en 2016. Il est passé en dessous du plancher en 2014 à 21 %. On avait expliqué à l'époque cette baisse, puisqu'on était dans une période de sous-recrutement, il y avait en particulier des domaines recrutant des agents non-titulaires, parce que le marché était en tension dans l'emploi et parce que pas assez de fonctionnaires dans ces métiers qui recrutent traditionnellement plutôt des contractuels, je parle de fonctions patrimoine, informatique, même en ingénierie, en formation continue, parce qu'on n'a pas assez de fonctionnaires dans le domaine, on était en sous-recrutement à ce moment, ce qui explique cette baisse à 21 %.

En 2015, on a atteint à mon avis ce qui correspond à peu près au plancher de l'établissement, 24 % et en 2016 nous y sommes toujours.

Le recrutement de contractuels parmi la population BIATSS ne pourra jamais descendre en dessous d'un certain plancher. A la fois, il y a des questions budgétaires mais aussi des questions de support. On a plus de personnel qu'on a de supports état délégué, c'est-à-dire de supports permettant le recrutement de titulaires. Une part de personnel dans l'établissement est recrutée sur des ressources propres. On ne pourra pas atteindre de toute façon 100 % d'agents titulaires parmi la population BIATSS.

Par ailleurs, il y a de toute façon du recrutement contractuel lié à l'aspect frictionnel. Lorsqu'un titulaire s'en va, il y a toujours des délais de recrutement et des délais pour recruter un titulaire. Derrière, il y a aussi un recrutement de contractuel pendant un temps pour pallier l'absence de titulaire. Ainsi, on arrive assez rapidement au plancher très proche du taux de recrutements contractuels parmi la population BIATSS.

Pour la population enseignante, la part d'agents contractuels ne représente pas les mêmes enjeux. Elle est plus stable, autour de 22 %, elle est assise pour une grande partie sur des supports dédiés aux emplois d'ATER, d'associés, de lecteurs, de maîtres de langue, qui sont par nature contractuels.

Concernant la parité des effectifs, globalement, si on prend la population totale, on est assez proches de la parité. Cet équilibre hommes/femmes est assez hétérogène selon les catégories d'emploi et les niveaux de recrutement. La population BIATSS est majoritairement féminine. La proportion d'hommes au sein de cette population BIATSS est un peu plus importante dans la filière ITRF qui présente un spectre professionnel plus étendu avec notamment des emplois au patrimoine et dans l'informatique que l'on constate majoritairement occupés par des hommes.

Concernant les enseignants, le rapport hommes/femmes approche la parité parmi les enseignants du second degré ou les maîtres de conférences. Les hommes sont majoritaires parmi les professeurs d'université, à 61 %. Ces rapports varient fortement d'une discipline à l'autre. Il faudrait rentrer dans chaque discipline et l'on verrait les disparités.

Concernant la répartition des effectifs par composante, elle est globalement stable. Les variations des dernières années sont principalement liées aux vacances de postes et au délai de recrutement, et non à des redéploiements de supports entre structures. Les pyramides des âges présentent des tranches relativement constantes, entre 30 et 59 ans pour les enseignants, et de 25 à 59 ans pour les personnels BIATSS. On peut constater que l'entrée en carrière des personnels enseignants est plus tardive que l'entrée en carrière des personnels BIATSS.

Cette diapositive décompose la masse salariale. Elle permet de donner une représentation graphique de sa structure. On voit que 47 % de la masse salariale sont composées des rémunérations principales, mais que 41 %, une part importante, sont consacrés aux cotisations sociales et aux taxes. En 2016, c'est d'ailleurs cette part qui

a le plus progressé, de + 11 %, une progression plus rapide que celle des rémunérations principales. Cette progression est liée à une augmentation de certaines cotisations, notamment la pension civile des fonctionnaires.

Le GVT, par ailleurs, qui a été évoqué précédemment, le glissement vieillesse technicité, est également un élément d'explication de l'augmentation de la masse salariale en 2016 puisqu'ainsi que l'a très bien expliqué Claude en 2016, le GVT est devenu positif. De manière grossière, cela veut dire que l'augmentation des rémunérations, l'évolution des carrières, l'avancée d'échelon, les promotions, ne compensent plus les économies liées aux départs à la retraite. C'est ainsi 930 000 € de GVT constatés en 2016 alors qu'il était négatif en 2014.

La partie relative aux rémunérations accessoires est, quant à elle, relativement stable démontrant la maîtrise de ces dépenses par les composantes. Le passage à la nouvelle offre de formation ne s'est donc pas traduit par une augmentation des coûts complémentaires.

Cela se retrouve sur la diapositive suivante : ce qu'on entend par coûts complémentaires, ce sont à la fois les heures complémentaires, c'est-à-dire les heures réalisées par les enseignants de l'UPEC et les vacances réalisées par des personnels extérieurs à l'établissement. Ces coûts complémentaires représentent 9 300 000 €. C'est un volume financier stable dans le temps. On peut constater quelques variations selon les structures, par exemple, en donner deux, la diminution de cours complémentaires de l'IUP, est liée à son rapprochement de l'IFU*, et l'augmentation de cours complémentaires à l'ESPE est liée à l'augmentation des effectifs, situation que l'on connaît.

Sur cette diapositive, on peut lire que 503 000 heures d'enseignement ont été réalisées à l'UPEC. Sa répartition est la suivante : 53 % d'heures d'enseignement réalisées sur service, 26 % en heures complémentaires, et 20 % en vacation.

Cette diapositive présente, composante par composante, la répartition des heures réalisées par les enseignants et enseignants-chercheurs entre d'une part, le service statutaire en bleu, et d'autre part, le service statutaire en vert.

Cette diapositive, toujours pour décrire la composition des services, présente composante par composante la répartition de la charge d'enseignement entre personnels internes à l'établissement en bleu, et personnels extérieurs à l'établissement en vert.

L'hétérogénéité constatée entre les composantes sur les trois dernières diapositives découle de plusieurs facteurs, parmi lesquels, le potentiel enseignant en place dans la structure, la charge d'enseignement, la professionnalisation de l'offre de formation, et l'activité en formation continue et par apprentissage.

La question du handicap est aussi une question de politique publique suivie par l'UPEC.

56 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi ont été recensés en 2016, contre 47 en 2015. Le taux aujourd'hui d'emploi de personnes en situation de handicap connue, est de 2,17 %, en progression par rapport à l'année passée qui était de 1,90 %.

On reste très éloigné de l'objectif cible ministériel de 6 %.

Les actions de recrutement de personnes en situation de handicap sont contraintes du fait des statuts et des règles spécifiques pour chaque corps de recrutement. Cela fait qu'en réalité, l'établissement n'a pas la main pour recruter des bénéficiaires d'obligation d'emploi, autrement que pour les personnels BIATSS de bibliothèque, ingénieurs, techniciens, administratifs, sociaux et de santé.

L'amélioration du taux passe donc, de manière privilégiée, par la détection des situations de handicap dans l'établissement parmi les agents qui sont déjà recrutés. D'ailleurs on sait que le handicap survient au cours de la carrière, et ce sont ces mesures de détection et d'accompagnement qu'il faut mettre en place avec toutes les

difficultés qu'on peut savoir en termes de réserve à se déclarer comme étant en situation de handicap.

La question de la parité, à travers notamment la question de la rémunération : 50 % des femmes se situent dans la tranche de rémunération 30 à 60 000 € bruts, contre 64 % pour les hommes ; en 2015, il s'agissait de 54 % des femmes et 62 % des hommes.

6,5 % des femmes ont une rémunération supérieure à 60 000 € contre 15 % des hommes. C'est la même proportion qu'en 2015.

La part des femmes percevant une rémunération inférieure à 30 000 € est en baisse passant de 26 % en 2015 à 24 % en 2016.

A noter la tranche 40 000 à 45 000 euros bruts qui comprend autant d'hommes que de femmes, à une unité près.

Les personnels travaillant à temps partiel ou à temps incomplet. Le tableau recense des personnels aussi à temps incomplet. Les hommes enseignants sont en proportion plus nombreux à être en temps partiel ou incomplet (12 %) que les femmes (10 %).

Mais cela recouvre la question des associés qui sont justement recrutés sur des fonctions à temps incomplet. Elles sont en revanche davantage à être à temps partiel parmi le personnel BIATSS.

M. GERVAIS.– Juste une petite précision : quelle est la différence entre temps partiel et temps incomplet ?

M. VERSCHEURE.– Le temps partiel est un choix de l'agent qui se met à temps partiel, soit pour des raisons de droit, soit pour des raisons de convenance personnelle, alors que le temps incomplet, c'est la disponibilité du service, c'est l'établissement qui choisit d'ouvrir un poste seulement à temps incomplet. On n'attend pas un 100 %, mais un 50 %, par exemple dans le cas des associés. Cela peut être statutaire, le cas des associés est statutaire. Parmi les enseignants exerçant à temps partiel, 31 % exercent à mi-temps ou à temps incomplet, parmi lesquels, 71 % des contractuels.

Ce sont les associés. Parmi les BIATSS exerçant à temps partiel, 65 % exercent à 80 ou 90 % à temps complet et sont pour 75 % des fonctionnaires.

Les évolutions à la baisse des jours de congés maladie en 2016. Entre 2015 et 2016, le nombre de jours d'arrêt maladie est en baisse (- 4,5 %) chez toutes les catégories de personnels. - 3 % chez les enseignants, - 5 % chez les BIATSS, - 4 % pour les fonctionnaires, -7,5 % pour les contractuels.

Si on calcule l'équivalent en temps plein travaillé de ces absences, cela correspond pour les enseignants à 14 équivalents temps plein travaillés manquants, pour les BIATSS, 44 équivalents temps plein. Si on le rapporte aux catégories, pour les fonctionnaires 50 équivalents temps plein manquants, pour les contractuels 8 équivalents temps plein. Soit sur l'effectif total, 58 équivalents temps plein manquants en 2016.

Les effectifs formés : la formation est une action importante de l'établissement. Il y a toujours eu un investissement particulier de l'UPEC concernant la formation de ces personnels, les chiffres le démontrent avec notamment une part d'enseignants formés en augmentation, même si cela reste assez marginal. Augmentation entre 2014, 2015, de 9 à 13 %, et une stabilité en 2016.

Pour les BIATSS, la part des agents formés est assez importante puisque 87 % des effectifs ont bénéficié d'une formation.

Ce taux est quasiment identique, catégorie par catégorie.

Si on regarde le type de formation, il y a eu une évolution : pour les personnels BIATSS on est moins sur la préparation au concours. Cela s'explique par le fait qu'on est arrivé en fin du dispositif Sauvadet qui visait la déprécarisation d'un certain nombre d'agents non titulaires, qui préparaient les concours dans le cadre du dispositif Sauvadet pour être titularisés. Comme on est arrivé en fin de ce dispositif, puisqu'on n'a plus d'agents non titulaires bénéficiaires du dispositif, le nombre de préparations au concours a diminué. En revanche, une augmentation des formations métiers et

augmentation des formations à l'environnement professionnel (+ 71 %), et des applications de gestion (+ 94 %) entre 2014 et 2016.

Les formations en langues étrangères ont fortement diminué (- 75 %).

M. PELLET. – Tout le monde parle anglais, c'est normal.

M. SIOLY. – A noter que les enseignants ont une préférence pour les dispositifs individuels de formation : ils représentent une part importante, près de la moitié des congés de formation professionnels, entre autres pour préparer l'agrégation.

Voilà pour les éléments qu'il me semblait important de vous apporter.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Renaud.

Il y a tout un tas d'autres données dans le rapport du Bilan Social. Il pourra être utilisé comme base pour une conférence sociale, pour faire des focus sur certains points, approfondir et éventuellement envisager des actions pour l'ensemble des personnels. Y a-t-il des questions ?

M. PELLET. – Tout à fait marginale ma question : a-t-on une hypothèse explicative de la notable amélioration de la santé des personnels de l'UPEC ? – 4,5 %, ce n'est pas mal.

M. SIOLY. – Il faudrait vérifier : il faut noter tous les efforts qui ont été menés au sein de l'établissement en matière d'accompagnement des personnels en congé maladie, notamment dans la reprise du poste. Il y a peut-être des agents qui se seraient maintenus en congé maladie mais qui, du fait de l'accompagnement, ont pu reprendre plus vite pied dans l'établissement à leur retour de congé maladie. La mise en place d'un service d'accompagnement des personnels en 2016, peut être un des éléments d'explication. Par ailleurs, il me semble aussi qu'il y avait eu une épidémie de grippe en 2015.

M. LE PRÉSIDENT. – Donc faites-vous vacciner.

M. MOSCOVICI.– Un point de détail : dans le Bilan Social, page 80, il est noté dans les instances de l'UPEC : le conseil scientifique etc., cela doit traîner depuis longtemps, nous sommes en commission et non pas en conseil.

M. LE PRÉSIDENT.– Pas d'autres remarques ou questions ?

Je vous propose de passer à l'approbation.

M. PELLET.– Pouvez-vous rappeler le vote du comité technique, s'il vous plaît ? Il a été approuvé ?

M. SIOLY.– Il a été présenté en CT, je n'ai pas souvenir. Il est présenté à l'approbation du Conseil d'Administration, et doit être présenté en Comité technique mais il est n'est pas précisé qu'il doit être voté. Il y a eu des débats, mais il n'y a pas eu de vote, je ne crois pas.

Mme FAURE.– Je voulais rappeler un point sur ce qui a été dit en CT, il y aura le compte rendu du CT. Sur les zones géographiques, nous avons souhaité qu'il y ait beaucoup plus de travail de fait sur la répartition avec le travail sur la qualité de la vie au travail, de savoir un peu plus où sont les personnels de l'université, où ils habitent, les temps de trajet. Cela fait partie des choses qui me semblaient être un préalable, notamment avec la politique de télétravail en Ile-de-France. Avoir plus d'éléments qualitatifs aussi sur ces éléments, parce que c'est juste une présentation statistique ; rien n'empêche derrière de décider de faire un travail qualitatif par rapport à une politique RH.

Nous pensons que l'attractivité de l'UPEC passe par une communication sur la qualité de la vie au travail. Pour cela, il faut avoir des éléments géographiques : où vivent les gens, les temps de trajet, pour mettre à plat derrière des politiques.

Demandez au CT au prochain de faire un zoom sur où habitent les gens puisque vous avez cité l'endroit où ils habitent en France ou à l'étranger, mais ce n'était pas ce qui nous intéressait, c'était plutôt sur quelle région ils habitent en Ile-de-France, etc..

M. SIOLY.– La volonté de se servir des éléments du Bilan Social a été exprimée par le Président dans le cadre de la conférence sociale.

Par ailleurs, je vous rejoins, sur le groupe de télétravail, cette demande a été exprimée par les organisations syndicales. Nous aurons des indicateurs, nous ferons un focus sur cette question pour avoir une meilleure information sur les lieux d'habitation et les trajets professionnels.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous passons au vote.

M. LEVRAT liste les pouvoirs.

Mme CADUSSEAU a reçu procuration de M. WOLKENSTEIN ;

M. MOUCHET a reçu procuration de Mme OLLIVIER-YANIV.

M. LE PRÉSIDENT.– Qui vote contre ?

Procurations contre ?

Absentions ?

Procurations abstentions ?

Le bilan social est adopté à l'unanimité.
--

5. PATRIMOINE

5.1. Avis sur l'expertise relative à restructuration de la Faculté de Médecine

M. POIRET.– Je viens vous présenter le projet d'expertise qui vous a été donné par rapport à la restructuration de la Faculté de médecine en parlant du contexte et du projet.

Le contexte réglementaire : nous vous demandons votre avis car il s'agit d'un processus inscrit dans le cadre du processus d'autonomisation des établissements. Nous avons une certaine liberté d'action, mais nous devons rendre compte à l'Etat des opérations menées pour qu'il puisse examiner la cohérence avec les projets immobiliers des axes stratégiques de l'établissement.

Cette procédure d'expertise des opérations immobilières a été déconcentrée et présentée au rectorat qui ensuite émet un avis. Cela concerne notamment les opérations prévues au CPER, ce qui est le cas de celle-ci.

De fait, ce projet effectivement est au cœur d'un territoire en forte de croissance, avec de nombreux centres de recherche et de développement. Il s'agit de dynamiser le campus Mondor et de favoriser son meilleur fonctionnement. Nous vous avons mis un petit plan pour vous remontrer tout en haut la Faculté de Médecine qui est impactée totalement pas le présent projet.

En effet, aujourd'hui ce bâtiment est sur 5 étages, accès sur un rez-de-jardin au milieu d'un rez-de-chaussée, et donc aujourd'hui l'ensemble de ces étages, environ 17 000 mètres carrés, voient un manque de lisibilité des différentes fonctions, enseignement, recherche, vie étudiante, parce qu'à chaque étage, vous avez à chaque fois des couloirs ou vous aurez d'un côté de la recherche, de l'autre de l'enseignement, et de l'autre quelques bureaux administratifs. Il s'agit de rationaliser l'ensemble des cheminements, de faire en sorte que la recherche soit à certains étages, l'administration à d'autres et enfin l'enseignement ailleurs. Il s'agit aussi d'assurer la sécurisation des locaux, notamment en permettant que les locaux de recherche puissent être fermés et accessibles uniquement aux chercheurs.

Cette opération se double d'un deuxième aspect qui vous a déjà été présenté, qui est une mise en sûreté et en sécurité de ces établissements en mettant en œuvre un processus de mise aux normes sécurité incendie de l'ensemble du bâtiment afin que les deux opérations soient menées de manière concomitante.

Il a semblé étrange d'un côté de commencer la mise en sécurité incendie pour tout recasser dans le cadre de la restructuration de la faculté. Les deux opérations, qui sont différentes – vous avez déjà eu une présentation de la mise en sécurité incendie – sont regroupées dans la finalisation et dans la mise en œuvre pour favoriser des économies de coûts et éviter de casser ce qui vient d'être refait.

Il n'y avait pas de travaux depuis la construction depuis 1869. Cela commence à dater. Sans qu'il n'y ait de gros désordres constatés, il fallait apporter un certain nombre d'évolutions et de mise aux normes pour veiller à ce que ce bâtiment puisse répondre à toutes les problématiques actuelles.

Se fait aussi concomitamment la mise en accessibilité pour poursuivre le schéma ADAP fourni par l'établissement.

L'ensemble de cette opération de sécurité incendie représentait un montant global de 5 M€ auquel vient s'ajouter le montant global de la restructuration elle-même.

Nous avons fait appel à un programmiste qui a offert trois scénarios à l'ensemble des enseignants-chercheurs, des personnels administratifs pour qu'ils puissent se prononcer. Ils en ont plutôt plébiscité un, qui est celui retenu au final, qui leur semble le plus à même de correspondre à ce qu'ils souhaitaient faire pour la future Faculté de Médecine.

Les objectifs sont de remettre aux normes, mais surtout de réorganiser les niveaux de manière fonctionnelle en séparant l'activité de recherche et d'enseignement, offrir aux étudiants des locaux plus importants pour la vie de campus et constituer ainsi un pôle rationnel au fonctionnement et au cheminement assez clairement identifiés.

L'hypothèse retenue permet de remettre aux normes les bâtiments et propose une réorganisation optimale des niveaux, et elle permet de garantir le pôle recherche des évolutions performantes.

Vous l'avez dans le document, mais les trois derniers étages sont des étages de recherche, les deux premiers des étages de formation. De mémoire pour le second, vous avez la partie gauche qui est la partie administration et à droite la partie formation, pour bien séparer et permettre que les chercheurs aient accès aux derniers étages, et moins les étudiants, ce qui permet là aussi de clarifier les cheminements.

L'implantation rez-de-chaussée/rez-de-jardin pour accueil vie étudiante, enseignement R+1, R+2 et la recherche au R+ 3, R+ 4, avec le R + 5 qui a déjà été entièrement refait pour ceux qui sont déjà en Faculté de Médecine.

Les plates-formes ingénierie et cytométrie sont en rez-de-jardin pour des questions d'importance des matériaux et de faciliter leur acheminement.

Les espaces communs sont mutualisés et la taille des bureaux est harmonisée pour permettre que les équipes puissent rentrer dans ces nouvelles configurations.

Les administrations de l'UFR et de l'IMRB sont regroupées au R+ 3 pour mutualiser les espaces, ce n'est pas R+2.

Voilà le schéma général. Avec des pôles recherche, des pôles enseignement, des pôles de scolarité, administration et logistique, clairement séparés, pour permettre un cheminement idéal.

L'évolution de chaque équipe de recherche : l'évolution des effectifs a été prise en compte de manière à favoriser une adaptation des futurs locaux aux besoins de la Faculté.

Par ailleurs cette restructuration permet de rentrer dans la réglementation énergétique actuelle. Il s'agit de mettre aux normes et de favoriser les économies d'énergie et notamment le chauffage pour permettre une meilleure aération et efficacité énergétique de l'ensemble du bâtiment.

Concernant l'entretien et la maintenance, il s'agit de permettre une réduction des coûts de façon à avoir un fonctionnement optimal.

L'opération sera réalisée avec phasage. Une partie de la faculté sera fermée avec la mise en place de préfabriqués sur les parkings. L'hôpital a déjà été informé, car pour ceux qui connaissent Mondor, se garer là-bas est déjà épique. On ne va pas améliorer les choses, mais une partie des parkings seront réservés pour la mise en place de préfabriqués que nous achetons en l'occurrence parce que la différence entre la location et l'achat était de 100 000 € à la fin, mais sur un budget d'1,5 M€ ce n'est

plus énorme. Nous avons considéré qu'il valait mieux acheter, les mettre sur le parking de la Faculté de Médecine pour ensuite les rapatrier sur le campus centre, pour éventuellement gagner ensuite. Les besoins en salle étant assez importants, plutôt que rénover les préfabriqués que nous avons actuellement qui sont dans un état que je ne qualifierais pas trop, on va procéder à un changement complet de ces préfabriqués à l'issue de ces opérations. Ce sont des préfabriqués de très bonne qualité, des préfabriqués pour les 15 prochaines années c'est toujours bon à prendre d'en l'état dans lequel nous nous trouvons.

Mise aux normes des fluides pour l'ensemble des laboratoires : l'idée étant notamment -c'est une des choses assez importantes pour cette opération - nous avons les plans du bâtiment, mais il y avait des doutes sur la capacité que certains planchers pouvaient soutenir les matériaux existants et les différentes installations existantes.

Nous avons procédé à des vérifications, c'était le sens de l'opération de programmation, mais également de permettre un renforcement des planchers le cas échéant pour bien veiller à ce que l'ensemble ne puisse plus bouger. C'est toujours embêtant quand on vous dit que théoriquement c'est 200 kilos par m², qu'une machine en fait 500 et qui manifestement tient sur le plancher, mais nous avons préféré profiter de cette opération, pour bien s'assurer que l'ensemble des machines puissent tenir aux endroits où elles se trouvent, ce qui nécessite un renforcement des planchers.

La procédure : nous allons désigner une maîtrise d'œuvre par un appel à marché public, un bureau de contrôle également, des coordinateurs SSI SPS, pour veiller que l'ensemble de cette opération *in fine* soit conforme à la réglementation en cours.

Le calendrier : c'est la désignation de la maîtrise d'œuvre ; la phase de diagnostic global avant des consultations d'entreprises pour les travaux. L'ensemble vous est

précisé, mais grosso modo les travaux seront achevés en 2022. Cela nous fait à peu près 5 ans d'études puis la réalisation des travaux.

Le coût du projet : 17,5 M€ hors travaux d'aménagement et d'équipement, soit 13 M€ de travaux, 2 M€ d'honoraires, et 2 M€ d'aléas, ce qui ne manque jamais d'arriver. C'est une provision, peut-être que l'ensemble ne sera pas dépensé mais c'est une obligation légale de constituer une provision.

Vous ajoutez à cela les 5,4 M€ de l'opération mise en sécurité incendie. Vous obtenez 21 M€ ; 17 M€ financés par l'Etat, 3, 6 M€ financés par l'Etat mais ce sont deux opérations distinctes et 0, 4 M€ financées par l'université elle-même. Ce qui rentre dans la soutenabilité du projet.

La cellule maîtrise d'usage, la Direction du patrimoine et du développement durable, aura pour mission de conduire ces opérations. Une organisation de la maîtrise d'ouvrage sera structurée avec éventuellement la prise en charge par l'université d'éventuels surcoûts, ce qui normalement ne devrait pas se produire.

Vous avez le planning prévisionnel de l'opération, avec la fin de l'étude de programmation, accepté par l'ensemble des acteurs. Nous allons lancer le concours de marché de maîtrise d'œuvre, avant les études de conception puis les notifications des travaux, et les travaux eux-mêmes.

Nous vous demandons votre avis pour cette opération et ce projet d'expertise qui sera ensuite fourni au rectorat pour contrôle et avis.

M. LE PRÉSIDENT. – Y a-t-il des questions ?

Pourquoi l'avis du CA ?

M. POIRET. – C'est une obligation légale pour avoir la maîtrise d'ouvrage.

C'est important. Pour d'autres opérations nous aurions préféré la maîtrise d'ouvrage.

M. LE PRÉSIDENT. – Pas de question.

Pas de changement dans les procurations ? Non.

Qui s'oppose ?

Y a-t-il des procurations contre ?

Des abstentions ?

Procurations abstentions ?

Le Conseil d'administration donne un avis favorable à l'unanimité sur l'expertise relative à la restructuration de la Faculté de Médecine.

6. INFORMATION SUR LES CONTRATS ET CONVENTIONS APPROUVES PAR LE PRÉSIDENT AU NOM DE L'UNIVERSITE

M. BASQUIN.– Un point usuel lors de nos réunions de Conseil d'Administration puisqu'en début de mandature, vous avez délégué au Président la capacité à signer et à engager l'Université sur un certain nombre de conventions. En contrepartie, il revient au Président que je représente en la circonstance de rendre compte à l'organe délibérant des conventions qu'il a signées dans le cadre de ces délégations de pouvoir. Le tableau distribué synthétise l'ensemble des conventions qui ont été signées depuis le précédent compte rendu. Je classerai les conventions synthétisées sur ce tableau en deux grandes familles.

Tout d'abord les conventions qui reflètent l'activité usuelle, classique, d'une université.

Vous avez à ce titre un certain nombre de conventions qui concernent la politique de recherche, la mise en œuvre des formations, un certain nombre d'initiatives en matière de relations internationales, ou encore le fonctionnement immobilier de notre université. Peut-être quelques conventions plus significatives, en termes de partenariat, j'en ai décelé trois à ce titre, sur lesquelles j'appelle particulièrement votre attention : tout d'abord en page 1, la convention de partenariat, la Cité des Métiers du Val-de-Marne, avec Pôle Emploi, et un peu plus loin, dans le même esprit, la

convention partenariat intervenue avec l'APEC qui sortent plus du cadre usuel du fonctionnement.

M. MOSCOVICI.– Je ne sais pas si c'est une erreur, je suis désolé de ne pas avoir pu vérifier avec mes propres services, mais dans la page 1 sur l'accord international avec l'USTH, il est mentionné une date de début au 1^{er} janvier pour une date de fin au 1^{er} juillet. Cela me paraît surprenant que l'accord ne tienne que sur 6 mois et non pas sur l'année entière.

M. BASQUIN.– Tu as raison, c'est étonnant, on va vérifier. Une convention de relations internationales pour 6 mois ce n'est pas très fréquent. Nous allons vérifier, merci Jacques.

Nous prendrons en charge la vérification.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE PRÉSIDENT.– Nous pouvons prendre un peu de temps pour les questions diverses. Il faut qu'on puisse les mettre à l'ordre du jour dans les délais de rigueur de l'envoi des convocations. Y a-t-il un point d'information ?

M. MOSCOVICI.– Il n'y a pas d'erreur.

M. BASQUIN.– C'est un peu étonnant.

M. LE PRÉSIDENT.– S'il n'y a pas de point particulier, je vous propose de clôturer cette séance. Je vous remercie. Bonne rentrée à nouveau et bonne fin de semaine.

La séance est levée à 12 heures 43.